

SOMMAIRE

PREMIERE MÉDITATION :

Des auxiliaires que l'on peut révoquer sans doute.

DEUXIEME MÉDITATION :

De la nature du Maître auxiliaire, et qu'il est plus aisé à répudier que le titulaire.

TROISIEME MÉDITATION

Du recteur, qu'il existe et de ce qu'il manifeste.
— Pourquoi la lutte des philosophes, par Michel Bourse.
— En échos de presse : des échos éveillés par les précédentes méditations.
— Interventions à la journée de la philosophie de Nantes, le 20 octobre 1979 (Ouvriers en lutte d'Eaton/Saint-Nazaire, Intersyndicale CGT-CFDT de l'usine Guillouard, Députés de Loire-Atlantique, Maires de la région nantaise, Université de Nantes/Snes-Sup., Syndicat des Avocats de France, Collectif Maîtres Auxiliaires 44, Collectif Le Doctrinal de Sapience et Groupe de travail des professeurs de philosophie en école normale, SGEN, SNES).

QUATRIEME MÉDITATION :

Du vrai et du faux ou De la Vérité et de la vérité des pouvoirs, par Y. Quiniou.

CINQUIEME MÉDITATION :

De l'essence de la fonction enseignante et d'archef de la philosophie, qu'elle existe, par B. Griveau.

SIXIEME MÉDITATION :

De l'existence matérielle des États-Généraux. De la réelle nécessité d'en réunir à Nantes et dans toutes les provinces du Royaume de l'esprit, par R. Brunet (sur les perspectives d'une réunion des États-Généraux).

Annexe I : Lettre au Ministre

Annexe II : Sur le collectif des professeurs de philosophie de l'Académie de Nantes.

Recueil de textes du Collectif des Professeurs de philosophie de Nantes
coordonné par Zlavomir Razof

ISBN 2-85376-019-7

LES ALMANACHS DU PHILOSOPHE BOITEUX

bibliothèque du « Doctrinal de Sapience »

La collection est publiée sous la direction du collectif de la revue *Le Doctrinal de Sapience* — cahiers d'enseignants de philosophie et d'histoire.

1. Victor COUSIN, *Défense de l'Université et de la Philosophie*, présenté par Danielle Rancière.

2. Groupe de travail des professeurs de philosophie en Ecoles Normales. *La philosophie dans le mouvoir* : Lucien Brunelle, François Châtelet, Joseph Leif, Liliane Lurçat, René Schérer.

3. Groupe pour la défense des instituts de recherche en mathématiques, *On achève bien les tremes*.

4. Collectif des professeurs de philosophie de l'Académie de Nantes : *Méditations touchant l'institution philosophique, ou la journée de la philosophie du 20 octobre 1979*. (Hors commerce).

A paraître :

5. Noël Vauclin : *Mémoires d'un instituteur patriote*, Préface de Jean Hebrard.

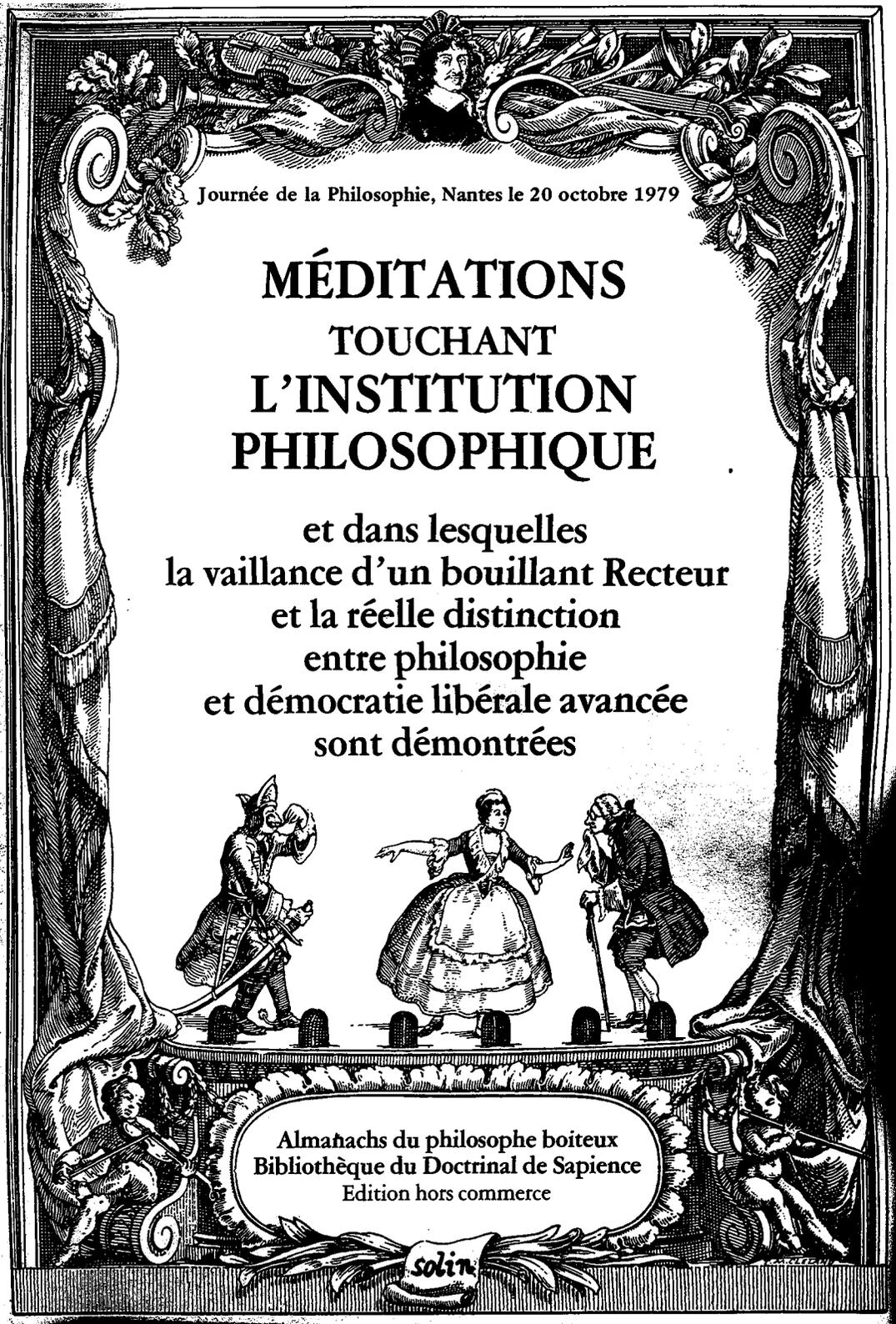
6. Jean-Michel Besnier, *Les intellectuels et la domination* (sur l'école de Francfort).

7. Stéphane Douailler, Danielle Rancière, Patrice Vermeren, *La philosophie saisie par l'Etat*.

*
* *

Chez le même éditeur :

Le Doctrinal de Sapience n° 6 :
Les États généraux - L'Enfant et les philosophes - La routine de la Science - Thiers défenseur de la philosophie.



PREMIERE MEDITATION :
DES AUXILIAIRES QUE L'ON PEUT REVOQUER SANS DOUTE

§ 1 - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PROFESSEURS DE PHILOSOPHIE,
LE 3 JUILLET 1979

L'enseignement de la philosophie et de la psycho-pédagogie est menacé en France. La situation est particulièrement grave dans l'Académie de Nantes : sur 26 postes en psycho-pédagogie 15 viennent d'être supprimés, dont 7 sur 9 dans le seul département de Loire-Atlantique. Devant la désinvolture et les menaces du Recteur, l'A.G. des profs de philo a décidé de maintenir son mot d'ordre de blocage des délibérations du baccalauréat pour le mardi 3 juillet.

Conscients de la gêne provoquée par ce retard les professeurs de philo auraient volontiers évité d'en venir à une telle extrémité si le recteur s'était engagé à garantir le réemploi des maîtres-auxiliaires de philosophie.

§ 2 - DU RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE NANTES AU MAITRE-AUXILIAIRE
ES-PHILOSOPHIE

Objet : votre situation administrative.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que votre refus de participer aux délibérations des jurys de baccalauréat le 3 juillet 1979, alors que vous étiez régulièrement convoqué, constitue une faute professionnelle grave qui me conduit, dans l'intérêt du service, à ne pas envisager le renouvellement de votre délégation rectorale pour l'année scolaire 1979-1980.

Je vous précise que vous pourrez, si vous êtes sans emploi, percevoir l'allocation pour perte d'emploi, sous réserve de remplir les conditions requises.

A Nantes, le 5 septembre 1979
Yves SAUDRAY



Après les NOUVEAUX PHILOSOPHES...

... les NOUVEAUX RECTEURS

DEUXIEME MEDITATION :
DE LA NATURE DU MAITRE-AUXILIAIRE ET QU'IL EST PLUS
AISÉ A RÉPUDIER QUE LE TITULAIRE

§ 3 - DÉCLARATION DU COMITÉ PERMANENT DES ÉTATS-GÉNÉRAUX
DE LA PHILOSOPHIE LE 15 SEPTEMBRE 1979

Deux sanctions

Or, suivant leur statut administratif, ces enseignants grévistes ont été, pour une même action, sanctionnés de deux manières différentes, incommensurables dans leur gravité respective et strictement incompatibles entre elles : les professeurs titulaires, considérés comme grévistes, ont eu leur salaire amputé d'une journée (mesure discutable, d'ailleurs, puisque le service imposé a été intégralement effectué) ; les maîtres auxiliaires, eux, ont été purement et simplement licenciés par le recteur pour « faute professionnelle ».

L'incohérence est manifeste : une même action ne peut être considérée à la fois comme une action de grève et comme une « faute professionnelle ». Il faut choisir :

— *ou bien* les professeurs de philosophie qui ont collectivement décidé de différer de 24 heures la remise des copies, qu'ils avaient corrigées, ont commis une « faute professionnelle » — comme on l'a estimé dans le cas des auxiliaires — et il convenait alors, légalement, de les faire tous comparaître devant le conseil de discipline, instance qui est constituée paritairement (représentants du ministère et délégués syndicaux) et qui aurait estimé s'il y avait lieu ou non de sanctionner administrativement et disciplinairement l'action en question

— *ou bien* ces professeurs ont engagé une action de « grève » — comme on l'a estimé dans le cas des titulaires — mais la grève étant, par définition et de droit, suspensive des clauses soit statutaires soit contractuelles du procès de travail, elle ne peut donner lieu à l'imputation de « faute professionnelle ». Une telle amputation est illégale et même inconstitutionnelle. Faut-il rappeler, en effet, que la grève, qui constituait avant le 27 octobre 1946 une « faute contractuelle » est désormais un « droit » (Préambule de la Constitution de 1946, toujours en vigueur) et que ce droit a été proclamé « un principe fondamental de notre temps » par un arrêt du Conseil d'État du 7 juillet 1950.

En licenciant les maîtres-auxiliaires qui se sont joints à l'action majoritaire de leurs collègues titulaires, le Recteur de l'Académie de Nantes a commis un *abus de droit* puisqu'une telle sanction revient à ne pas reconnaître le droit de grève à une catégorie d'enseignants : les maîtres auxiliaires.

Le pouvoir du libéralisme avancé a révélé par là, une fois de plus, sa véritable nature : il conjugue l'autoritarisme le plus brutal avec un arbitraire incohérent qui l'apparente au despotisme.

*
* *

TROISIEME MEDITATION : DU RECTEUR, QU'IL EXISTE ET CE QU'IL MANIFESTE

§ 4 - POURQUOI LA LUTTE DES PHILOSOPHES par Michel Bourse, au nom du Collectif des professeurs de philo de l'Académie de Nantes

Pourquoi la lutte des philosophes ? Parce que l'enseignement de la philo est menacé. Mais la question est plus complexe et la réponse pas si simple qu'elle n'en a l'air.

Quelle est donc cette philosophie dont l'existence est ainsi menacée qu'elle nécessite une lutte ?

1. Pourquoi la lutte des philosophes ?

Les faits remontent à l'année dernière. Le développement de la réforme Haby-Beulac se traduit en effet pour la philo par la mise en place de dispositifs qui à terme condamnent son existence même. Comme le précisait les États Généraux dans le document « *Un tableau noir* » « la politique actuelle réserverait à la philo l'avenir le plus sombre. »

Ces sinistres prévisions se sont, l'année dernière, plus particulièrement concrétisées par la suppression de 400 postes d'enseignement dans les Écoles Normales d'instituteurs. La philo a été particulièrement touchée par une telle décision, puisqu'elle subissait à elle seule 140 suppressions dont une quinzaine dans la seule académie de Nantes (la plus touchée), et 7 dans le seul département de Loire-Atlantique.

Cette situation nous fut intolérable et à l'époque nous avons tenté de la dénoncer à un double niveau :

1) Celui de l'emploi d'abord : la défense de la philo passe par la défense de l'emploi. Or, la suppression des postes occupés par les philosophes dans les écoles normales est un premier pas dans l'offensive contre la philosophie. Nantes était sur ce plan particulièrement touché. 15 postes supprimés signifient en même temps la réintégration des titulaires dans le secondaire, et du même coup le non réemploi des maîtres auxiliaires de philosophie. Donc chômage prévu à 100 % pour les maîtres auxiliaires de philo de l'académie.

Enfin outre les licenciements immédiats, ce qui était en cause, c'est que pour de nombreux reclassés le poste proposé était la plupart du temps fabriqué pour la circonstance et il était à craindre qu'il ne disparaisse en douceur l'année suivante. Sans parler des conséquences néfastes sur les premières nominations des nouveaux titulaires.

Il s'agissait donc bien, sur ce plan, celui de l'emploi, d'un processus de liquidation qui était engagé. La situation était donc grave.

2) Le second niveau concerne la fonction des maîtres et le statut tout particulier des futurs professeurs d'École Normale, inscrit comme en creux dans ces suppressions de postes de psycho-pédagogie. Ce statut futur c'est celui d'une *vacation généralisée*.

Ce qui signifie concrètement la suppression du statut de fonctionnaire pour ces nouveaux chargés de cours payés à la vacation et donc un contrôle plus étroit de leur enseignement. C'est la première étape d'une *auxiliarisation* généralisée des titulaires. Mais en même temps c'est le profil de l'enseignant qui se trouve radicalement modifié : intervenant à la vacation — disparaît ainsi la nécessaire continuité d'un enseignement — il devient un maître de recettes, un technicien de la science humaine la plus apte, la plus propre à modeler et à contenir les jeunes âmes qui lui sont confiées — disparaît alors l'éclairage conceptuel réflexif et critique indispensable à la fonction enseignante et à l'apprentissage de la vie sociale.

On comprend alors la nécessité du système généralisé de la vacation : le nouvel enseignant sera désormais le *spécialiste* le plus utile et le plus rentable possible. C'est d'ailleurs ce qu'exprime involontairement le recteur avec grossièreté : (entrevue du 29 mars 79)

« Les profs d'école normale, il faudrait tous les renouveler. Sans qu'ils soient en cause en tant que personne, ils sont tous mauvais et « surtout » (c'est nous qui soulignons) complètement inadaptés à leur tâche. »

Désormais le profil type de l'enseignant sera celui d'un cadre, spécialiste cantonné dans sa technique, payable à la vacation, c'est-à-dire au rendement.

C'est sur cette notion de rendement qu'il faut s'interroger. De quoi s'agit-il au juste ? Comme le dit encore une fois le Recteur « Je vous ai dit que les profs d'École Normale étaient tous mauvais et il va bien falloir vous habituer à la notion de *profil* pour ces personnels. »

La question soulevée ici est d'importance et elle devra faire l'objet du débat de tout à l'heure. Quel type de savoir veut-on désormais imposer dans les écoles normales ?

Il va sans dire que les mesures prises dans le cadre de la réforme sont le fruit d'une conception très particulière en matière de pédagogie. Si l'on privilégie l'utilitaire comme le fait à travers notre recteur le ministre de l'Éducation Nationale avec cette idée de *profil*, on sacrifie nécessairement la réflexion et surtout l'approche de façon contradictoire de tous les courants idéologiques, approche seule capable de permettre l'apprentissage de la démocratie.

Le nouvel enseignant façon recteur a donc de quoi faire frémir. Pour notre part nous y avons vu une intention de reprise en main d'ordre idéologique contre laquelle il nous semblait important de réagir.

Aussi, par delà même leurs oppositions philosophiques et politiques propres, un grand nombre de professeurs de philosophie se réunirent-ils sur la base de ces constatations. Et devant la gravité de la situation, réunis en assemblée générale académique, ils décidèrent dès le mois de mai de demander audience au Recteur pour obtenir des assurances sur le réemploi des maîtres auxiliaires et le reclassement des titulaires.

Aucune assurance n'ayant été obtenue, les professeurs de philo décidèrent de reporter de 24 heures les délibérations du bac afin *d'alerter l'opinion et de manifester ainsi leur inquiétude*.

2. Déroulement de cette action qui devait aboutir à la grève de 24 heures :

- le 29 mars l'association régionale des profs de philo se fait éconduire par le recteur ;
- le 9 mai l'assemblée générale des profs de philo décide de s'associer à la péti-

tition nationale préparant les États Généraux de la philosophie à Paris (16-17 juin) et la fait circuler ;

— le 23 mai une nouvelle assemblée générale propose pour appuyer ces revendications de refuser de prendre les copies du bac tant qu'une réponse et une entrevue n'auront pas été obtenues du recteur ;

— le 14 juin le recteur reçoit une délégation. Il se montre patelin et défenseur de la philosophie, oubliant pour une fois l'insulte et le mépris, mais il ne prend aucun engagement ;

— en conséquence des assemblées générales se tiennent le 10 juin dans les centres de distribution des copies de l'académie.

(A Angers un inspecteur d'académie remettra lui-même les copies aux corecteurs en s'adressant d'abord à un maître auxiliaire : « c'est ta croûte » !) ;

— le 3 juillet une grève de 24 heures reportée au lendemain les délibérations des jurys et l'assemblée générale renouvelée au recteur sa demande d'engagement sur le réemploi des maîtres auxiliaires.

55 % des jurys vont ainsi être empêché de fonctionner dans les 5 centres de l'Académie. Le matin des délibérations les grévistes avaient prévenus leurs collègues et les chefs de centre de leur refus de délibérer. Ils les informaient en même temps que leur mouvement cesserait le lendemain. Tels sont les faits.

A propos de cette action il nous faut redire publiquement et fortement un certain nombre de choses :

1) Il n'a jamais été question de prendre les élèves en otages comme l'a soutenu le recteur. La correction des copies a été faite et il n'a jamais été envisagé de refuser de participer aux jurys et aux délibérations.

2) Il ne s'est agi que d'un report de la publication des résultats des épreuves du premier groupe. L'action, plus que la gêne réelle qu'elle pouvait entraîner, était importante parce que de notre point de vue elle devait avoir valeur d'avertissement.

3) Le mouvement était un mouvement de l'ensemble des profs de philo qui en avait informé largement et publiquement tous les collègues, parents et élèves. Soulignons d'ailleurs que, à part un seul centre d'examen où les grévistes étaient peu nombreux, l'ensemble des collègues des autres disciplines, ont manifesté sous diverses formes leur soutien à l'action entreprise.

Nous répétons donc que le report de 24 heures (parfois de quelques heures seulement comme à Angers) était un avertissement qui ne cherchait à léser l'intérêt de personne et encore moins à bloquer la machine universitaire — si tant est même qu'on en ait les moyens !

Cette précision est importante dans la mesure où elle va nous permettre d'éclairer sous un jour très particulier ce qui fut la sanction et ce qui est visé à travers elle.

3. La réponse du recteur ou plutôt la réponse de l'Éducation Nationale à travers son recteur : histoire d'une sanction.

Dans la semaine qui précède la rentrée, les 7 maîtres auxiliaires ayant participé à l'action reçoivent du rectorat une lettre leur annonçant leur licenciement pour « faute professionnelle grave ». Les titulaires, eux, se voient retirer un jour de salaire pour service non fait — nouvelle dénomination du fait de grève —.

Plusieurs remarques sont à faire :

— Au-delà même de l'illégalité de la décision rectorale dont il sera débattu au cours de l'action juridique entreprise par les 7 maîtres auxiliaires sanctionnés, on peut relever que la répression touche ici un aspect fondamental du statut de la fonction publique : le droit de grève reconnu dans la constitution.

a) le recteur a beaucoup épilogué sur l'absence possible d'un préavis de grève. Nous rappelons qu'un préavis avait été déposé par le SGEN. Mais en outre cette action, dès lors qu'elle avait un caractère collectif et concerté, qu'elle avait été publiquement et à plusieurs reprises annoncée, est totalement assimilable à l'exercice normal du droit de grève.

b) Il y a — c'est la seconde remarque — une disparité importante entre le fait et la sanction. A celle-ci s'ajoute une discrimination injustifiable dans la sanction.

Comme le dit Brunet dans la déclaration du Comité permanent des États Généraux du 15 septembre 1979 : « les enseignants grévistes ont été pour une même action sanctionnés de deux manières incommensurables dans leur gravité respective et strictement incompatibles entre elles. »

Les titulaires considérés comme grévistes ont eu leur salaire amputé d'un trentième : mesure déjà discutable puisque le service imposé a été intégralement effectué.

Les maîtres auxiliaires ont été purement et simplement licenciés.

Qu'est-ce qui fonde cette disparité ? ou comment passer de la grève à la faute professionnelle grave ?

Nous pensons que l'illégalité ainsi commise est liée d'une manière très significative au statut tout à fait particulier des maîtres auxiliaires. Le recteur avec sa franchise habituelle ne fait que traduire ce non-dit administratif, véritable honte de toute la fonction publique :

Le maître auxiliaire n'a pas de droit, en tous cas pas celui fondamental de grève. S'il le prend c'en est fini de sa carrière possible. Les textes officiels stipulent qu'il peut être licencié sans préavis et sans indemnités. Il est l'interimaire de l'éducation Nationale, l'immigré de l'intérieur.

En soi la grève n'est pas illégale : elle ne l'est que parce que ce sont des maîtres auxiliaires qui la font. C'est donc désormais le statut auquel on appartient qui détermine la faute ou la grève !

Il s'agit donc bien d'une atteinte fondamentale au droit de grève : derrière la brutalité rectorale il y a une volonté délibérée de mettre au pas le personnel enseignant et de calquer le statut de la fonction publique sur celui du patronat privé le plus réactionnaire et le plus violent. Le licenciement expressément lié au fait de grève constitue un banc d'essai dans l'Éducation Nationale — qui restait malgré tout une sphère libérale — : il est l'élément d'une offensive d'ensemble du pouvoir pour endiguer les luttes sociales suscitées par la restructuration du corps social tout entier, entrepris aujourd'hui dans toute l'Europe.

C'est pourquoi il nous a paru nécessaire d'engager une riposte d'ensemble *sur le plan du principe*. Il ne peut être question de toucher au droit de grève sans une réaction la plus large possible. Tel est le point de départ de notre riposte : à travers les 7 sanctionnés, au-delà de la lutte des seuls philosophes, ce qui est visé c'est la défense de l'ensemble des personnels de l'Éducation Nationale. C'est ainsi qu'une lutte particulière (corporatiste ont même dit certains) peut viser et atteindre à l'universel.

4. Mais cependant cet aspect de la répression s'il est important n'est pas suffisant pour comprendre ce qui s'est passé. Qu'est-ce donc qui a été touché dans

l'Éducation Nationale et qui soit si important qu'on licencie 7 enseignants ? Qu'est-ce qui peut expliquer en dernière analyse cette disparité entre le fait — une remise de délibération et un service fait — et la sanction disproportionnée — le licenciement ?

Il faut en passer alors par une analyse du style du recteur d'abord, style de la sanction ensuite, les deux étant étroitement liés.

— *Le style du recteur* : nous n'allons pas faire la revue exhaustive des bons mots du recteur. Contentons-nous d'extraits choisis. Passons sur les termes d'imbéciles, idiots, ridicules, dont il taxe les philosophes pour citer cette sortie : « je n'ai pas de compte à vous rendre. Ne m'énervez pas trop, car je pourrais vous renvoyer en vous bottant les fesses. De toute façon celui qui dialogue, il est foutu. Celui qui est en face, il faut l'éjecter, un point c'est tout. »

— *Le style de la sanction* : On a déjà parlé de l'exemplarité de cette sanction qui en s'attaquant à la catégorie d'enseignants la plus vulnérable permet à bonté compte — si personne ne réagit — de porter atteinte au droit de grève. C'est juste mais insuffisant.

Il faut préciser que la grève le jour du bac a touché — même symboliquement — un élément fondamental de toute la structure éducative : l'examen. Pour l'Éducation Nationale, et pas que pour eux d'ailleurs — la grève le jour d'un examen — du bas qui plus est — est une action dangereuse.

D'abord parce qu'elle peut être efficace, ensuite parce qu'elle touche toute l'école : la délivrance du diplôme sans lequel ni la sélection ni la hiérarchie ne sont possibles. Or justement le gréviste du bac, même symbolique, traduit une contradiction du système. Entre la philosophie et l'institution un consensus s'était établi : la position professorale et examinatrice la rendait gestionnaire d'un segment du pouvoir. C'est ce consensus qui a été brisé. Jusqu'alors la philo, parce qu'elle participait de l'institution, avait pour fonction de rationaliser, selon les modes de pensée dominants, les discours produits dans les divers champs du social.

En posant le problème au niveau de l'examen, la philosophie montrait qu'elle ne régulait plus correctement le fonctionnement interne de l'institution. D'où sa mise à mort. C'est à ce point qu'on rejoint l'analyse d'ensemble de la réforme Haby-Beullac qu'on peut résumer ainsi :

1. Le pouvoir aujourd'hui n'a que faire d'un éclairage réflexif et critique. Au savoir pour tous, dans lequel pouvait se lire une volonté d'émancipation du plus grand nombre, est substitué pour tous l'apprentissage sélectif de recettes propres à rentabiliser l'individu désormais rivé dès son plus jeune âge à sa spécialité ou sa technologie. D'où la nécessité, comme le dit Jankelevitch, de remplacer « la culture philosophique par un apprentissage plus rentable et plus utilitaire ». Ce qui donc est en cause c'est la possibilité de penser et de faire penser.

2. Ainsi l'enseignant n'est plus celui qui transmet un savoir — même si ce savoir est susceptible de critique et d'amélioration tant dans sa forme que dans son fond — il est celui qui se doit d'avoir une technique, la plus appropriée possible à procurer à tous ce smig culturel que s'est fixé comme objectif notre président lors de son discours à l'UNESCO ;

L'enseignant devient un animateur. L'Éducation Nationale devenant elle le prestataire de service type.

D'où ce mépris général de la fonction enseignante et de l'enseignant, tant au niveau de ses activités théoriques (témoin l'état de la recherche en France) que dans ses activités dans les classes elles-mêmes : témoin l'extension généralisée des minima de service, la polyvalence actuellement souhaitée des enseignants comme en Alle-

magne et en Angleterre, témoins ces enseignants qu'on nomme n'importe comment, en dehors même de leur discipline, et n'importe où. Bref ce qui est en jeu au niveau des pouvoirs, c'est la redéfinition générale du statut de l'Éducation Nationale. La politique de redéploiement des postes de philosophie en École Normale en est le signe le plus évident et le plus important. Le philosophe c'est justement le modèle par excellence de l'enseignant qui ne peut pas accepter — sous peine de mort — cette redéfinition de son statut et c'est pourquoi il est le premier visé, le premier touché.

L'actuelle offensive du ministère de l'Éducation Nationale, tant au niveau de la réforme que des sanctions prises à l'encontre des maîtres auxiliaires philosophes, nous semble aussi s'éclairer d'une manière telle que la sanction proprement dite dépasse de loi le simple cas de répression. Celle-ci n'est que la forme la plus brutale, la plus extrême, la plus vulgaire d'une politique beaucoup plus sournoise et plus diffuse qui vise essentiellement à effacer et à nier l'importance culturelle et sociale du questionnement, de la réflexion et de la connaissance philosophiques.

C'est parce que le questionnement sous-jacent à l'activité philosophique est une des dimensions fondamentales de la connaissance de l'homme sur lui-même que la philosophie se trouve en danger et que la nouvelle stratégie éducative vise sa suppression. Non seulement la philo est en danger mais toutes les autres disciplines permettant une maîtrise concertée et analytique du discours (histoire, littérature, langues).

Le redéploiement en matière d'éducation nationale c'est l'équivalent d'une restructuration générale du système éducatif. Il résulte d'une volonté politique délibérée au service d'intérêts socio-politiques et socio-économiques particuliers. Ce que cette politique met en place c'est un espace éducatif d'un type nouveau, pendant culturel à l'espace économique, policier et judiciaire dont on vient encore une fois d'avoir les échos tragiques : extradition de Piperno, Croissant, etc...

Après s'être confectionné un ordre économique à sa mesure, un terrorisme à sa mesure, un droit à sa mesure, le pouvoir en place veut édifier une structure éducative à sa mesure et dans cette volonté les philosophes sont des gêneurs.

C'est pourquoi nous insistons sur le fait que la défense des 7 maîtres auxiliaires sanctionnés et la défense de la philosophie ne peut en aucun cas s'apparenter à un combat corporatiste : il y va de l'avenir de l'ensemble des enseignants mais aussi de l'avenir de tous.

Michel BOURSE

*

TROISIÈME MÉDITATION EN ÉCHOS DE PRESSE : DES ÉCHOS ÉVEILLÉS PAR LES PRÉCÉDENTES MÉDITATIONS

APPEL A LA JOURNÉE DU 20 OCTOBRE

Nous soussignés, indignés par les sanctions dont 7 maîtres auxiliaires ont été l'objet dans l'Académie de Nantes à la suite d'une grève de 24 h le jour du bac de la session 1979, appelons à soutenir l'initiative du collectif des professeurs de philosophie de l'Académie de Nantes, qui, entre autres actions, organisent une journée

de la philosophie à Nantes le samedi 20 octobre 79 autour des thèmes : défense des libertés, droit de grève, défense de l'enseignement de la philo, préparation d'États-Généraux de la philo à Nantes en février 80.

SIGNATAIRES : le collectif de philo de Paris VIII Vincennes, notamment : François Chatelet, Gilles Deleuze, Jean-François Lyotard, René Scherer, Jacques Rancière, Jean Borreil.

– Université de Paris I : Vladimir Jankelevitch, Hélène Védrine, Jean-Toussaint Desanti, Elisabeth de Fontenay, Olivier Bloch, P. Quillet, J. Ulmann, P. Carrive, P. Boudot, M. Konigson et Roland Brunet, secrétaire du Comité permanent des États-Généraux de la philosophie ;

– 50 enseignants de différentes disciplines dans l'Académie d'Aix-Marseille, dont Michel Guerin, Anne-Marie Martin et Marie-Paule Guérin ;

– le comité des Professeurs de philo de l'Académie de Strasbourg-Mulhouse ;

– le Doctrinal de Sapience (Cahiers d'enseignants de philosophie et d'histoire) ;

– les Cahiers pédagogiques ;

– le Groupe de travail des professeurs de philosophie en École Normale (« La philosophie dans le mouvoir ») ;

– le comité de rédaction des Temps Modernes ;

– la Ligue des Droits de l'homme ;

– CFDT, CGT ;

– Association régionale des professeurs de philosophie, etc...

L'inspection Générale de Philosophie a fait savoir au collectif qu'elle « a réservé une attention particulière aux problèmes d'affectation qui se sont posés dans l'Académie de Nantes (...). Quant à la situation générale de l'enseignement philosophique, elle demeure comme par le passé l'objet de [sa] vigilance (...). [Elle ne cesse] d'affirmer que l'intérêt des professeurs coïncide exactement avec l'intérêt de l'enseignement des élèves. »

*

TROISIEME MEDITATION (suite et fin) : INTERVENTIONS A LA JOURNÉE DU 20 OCTOBRE

CHEZ EATON A SAINT-NAZAIRE

Voici les faits :

Le vendredi 28 septembre, au cours d'un débrayage, un groupe d'ouvriers d'Eaton est provoqué dans les ateliers par le directeur de l'usine : Rétif. Les ouvriers le calment de quelques coups de poing dans la figure. Et le lundi suivant une liste de treize otages ouvriers est affichée dans l'usine : 4 licenciements, 6 demandes de licenciements, dont le secrétaire et le trésorier de la CGT, 3 mises à pied dont deux délégués CFDT et un délégué CGT. Plus une vingtaine d'avertissements avec menaces de licenciements. Quelques jours plus tard, au cours de la poursuite des débrayages, le chef de production de l'usine se plaint d'avoir reçu un coup de poing, et prononce un licenciement supplémentaire...

Grève immédiate !

A l'origine de ces incidents, une grossiereté patronale de première importance. En effet, alors qu'à l'appel de la C.G.T. et de la C.F.D.T., les ouvriers de l'usine suivaient des débrayages pour obtenir, en particulier, une augmentation de 200 frs pour tous, le directeur décréta, brus-

quement, que le 28 septembre les mouvements de grève étaient purement et simplement interdits ! Motif, ou plutôt prétexte : c'est un jour d'inventaire, alors ça va gêner... Les syndicats maintinrent évidemment les consignes de débrayages, en toute légalité. Le droit de grève demeure jusqu'ici, malgré certaines apparences, inscrit dans la Constitution Française et celle-ci ne prévoit pas que les patrons puissent décréter que tel jour ou tel autre, la grève est « interdite »... Le débrayage eut lieu.

Le directeur prit alors une nouvelle décision, tout aussi extraordinaire que la précédente : il décréta que les ouvriers d'Eaton qui avaient suivi le mouvement de grève ne recevraient pas leur bulletin de salaire qu'ils devaient recevoir ce jour-là puisqu'on était en fin de mois...

A la journée de la philosophie :

« Nous on pense que dans cette boîte et sans doute dans beaucoup d'autres, on est en face, vis-à-vis des plus simples travailleurs (de l'O.S. au technicien) d'une véritable entreprise de *décervelage*, c'est-à-dire qu'ils ne veulent pas simplement dire INTERDIRE LA GREVE...

C'est beaucoup plus loin que cela va : ils veulent mettre dans la tête des gens que l'IDÉE MEME DE LA GREVE EST UNE CHOSE COUPABLE, une chose qu'il ne faut pas faire parce que cela met en cause la vie de l'entreprise, que cela met en cause l'emploi et qu'en fait faire grève C'EST SE FAIRE TORT A SOI-MEME.

On peut utiliser une image : en fait, non seulement ils veulent COUPER L'ARBRE, mais ILS VEULENT COUPER LES RACINES.

Pour conclure, même si actuellement la direction a réussi à intimider un nombre important de travailleurs et à les empêcher d'exercer leur droit de grève (parce que c'est une réalité : on ne se le cache pas) malgré tout les travailleurs les plus résolus, bien que minoritaires, continuent POUR LA DIGNITÉ DE L'ENSEMBLE DES SALARIÉS, pour qu'on pense que le meilleur argument encore contre les patrons reste la grève sous toutes ses formes et sans aucune limite. »

INTERVENTION DE L'INTERSYNDICALE DES ÉTABLISSEMENT GUILLOUARD à la journée de la philosophie

Les travailleurs de Guillaouard et leurs organisations syndicales CGT et CFDT dénoncent la répression qu'ils subissent sur deux fronts : les attaques contre l'exercice du droit de grève, les attaques contre les organisations syndicales.

En mai 1977

Pendant une grève votée par 95 % du personnel, trois délégués étaient assignés devant le tribunal des référés. Les patrons ont obtenu la condamnation de 500 frs par heure de piquet de grève, soit 1,2 million d'ancien francs par jour.

Il s'agit d'ôter au droit de grève, reconnu par la loi, le maximum de son efficacité. Il s'agit de le réglementer si étroitement qu'il ne gêne pas les patrons, et cela avec l'aide des tribunaux. Faites la grève... mais allez à la pêche et oubliez le reste ! Bientôt, dans cette logique, on se demande s'il ne faudra pas aussi payer les pertes de production des jours de grève.

En mai 1978

Les patrons essaient de casser le syndicat et mettent en route une procédure de licenciement contre les deux secrétaires de la section CFDT et de la section CGT.

Le 17 mai 1978 une ouvrière de 22 ans a la main droite écrasée sous une presse. Sa main est restée sous l'outil pour deux raisons :

1) Les normes les plus élémentaires de sécurité n'étaient pas remplies.

Ces machines très dangereuses doivent être selon la législation totalement inaccessibles pour la partie qui travaille et qui développe des centaines de tonnes de pression.

2) La deuxième cause réside dans les rendements imposés et le système de boni.

1/4 d'heure après l'accident, toute l'usine est arrêtée. Le 22 mai la grève continue à 100 %. Ce jour-là les patrons doivent donner leur réponse aux revendications posées avec force par les travailleurs : suppression du salaire au rendement et amélioration de la sécurité. De la suppression du boni pour la direction il ne saurait être question, elle refuse même d'admettre que le salaire au rendement, les cadences imposées puissent être source d'accidents et d'accidents. Ce jour-là à 14 h des travailleurs rentrent dans le bureau pour s'expliquer et demander satisfaction aux revendications. Voilà pourquoi le 27 mai, le travail ayant repris depuis 3 jours, 2 délégués sont mis dehors par un huissier.

Une procédure de licenciement est en cours : les deux délégués doivent répondre « d'une atteinte intolérable à la liberté » : entre 14 h et 17 h le 22 mai les membres de la direction auraient été empêchés de vaquer à d'autres occupations que celle de négocier !

Désormais il n'est plus question d'accident du travail, d'absence de sécurité : on ne parle plus de ce qui s'est passé le 17 mai sur la machine. Effacer tout cela : ce sont les délégués qui doivent se défendre !

L'inspecteur du travail a refusé le licenciement, le jugeant entaché de motifs extra-syndicaux. Aujourd'hui les patrons ont porté l'affaire devant le ministère du travail. La réponse sera donnée fin novembre.

Sur le thème philosophie et libertés :

Vous avez bien voulu inviter les sections CGT et CFDT de Guillouard à cette « Journée de la philosophie ». Au nom de nos sections syndicales je voudrais faire simplement quelques remarques.

Nous savions au cours des premiers mois de l'année qu'un mécontentement existait chez les professeurs de philosophie (et leurs organisations syndicales se sont exprimées) en raison de la suppression des postes dans les Ecoles Normales de formation des instituteurs. Au-delà de la suppression des postes, qui rentre dans le cadre de l'austérité que le pouvoir entend instaurer partout, se trouve posée la question de la sauvegarde de la philosophie, discipline indispensable pour la formation des jeunes lycéens.

Nous ne pouvons que souscrire à sa défense car le pouvoir, par ses campagnes idéologiques insidieuses, veut accrédiéter dans l'opinion publique la thèse de son inutilité.

7 maîtres auxiliaires ont été sanctionnés pour fait de grève ; c'est une atteinte insupportable à un droit fondamental inscrit dans la Constitution.

Au-delà de l'acte d'autoritarisme, quelle manœuvre le recteur a-t-il tentée : N'a-t-il pas cherché à escamoter le problème d'ensemble du réemploi des maîtres auxiliaires ? Certes, ils ont été réinscrits sur les listes, mais le problème reste entier quant à leur emploi.

Chez Guillouard, nous aussi avons été victimes de la répression patronale...

INTERVENTION DE DÉPUTÉS DE LOIRE-ATLANTIQUE

Paris, le 20 septembre 1979

Monsieur le Ministre,

La situation des sept maîtres-auxiliaires de philosophie de l'Académie de Nantes, sanctionnés pour « faute professionnelle » à la suite de la rétention de 24 heures des notes du dernier baccalauréat, nous paraît particulièrement choquante.

En la matière, M. le Recteur de l'Académie de Nantes semble avoir transgressé les principes les plus intangibles du droit français.

En frappant, pour une même action, de sanctions différentes les enseignants titulaires, qui n'auraient fait qu'une grève justifiant une retenue de salaire, et les maîtres auxiliaires, qui auraient commis une « faute professionnelle grave » justifiant leur licenciement, M. le Recteur de l'Académie de Nantes s'est permis de passer outre le principe de l'unicité de la loi. Il s'est aventuré sur une voie dangereuse conduisant à la remise en cause du droit constitutionnel de grève.

Nous considérons que la décision rectorale doit être rapportée et les maîtres auxiliaires injustement sanctionnés réintégrés dans leurs fonctions, sans que le caractère de cette réintégration puisse comporter la moindre présomption de faute.

Ainsi, toute nomination à mi-temps ou dans un poste éloigné ne saurait être considérée que comme une sanction déguisée.

Mais cette affaire, aussi grave soit-elle, ne doit pas occulter le problème de l'emploi de l'ensemble des maîtres auxiliaires et nous vous rappelons vos propres déclarations du 3 septembre : vous vous êtes engagé sur la nomination pour l'année 1979-1980 de tous les maîtres auxiliaires en poste l'année précédente. Or, notre Académie compte encore 230 enseignants non titulaires sans affectation.

Il est urgent que les solutions adéquates soient apportées.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Alain CHENARD	François AUTAIN	Claude EVIN
Maire de Nantes	Maire de Bouguenais	Adjoint au Maire de St Nazaire
Député de Loire-Atlantique	Député de Loire-Atlantique	Député de Loire-Atlantique

DÉCLARATION DE MAURICE POUJADE, MAIRE D'ORVAULT, au nom des Maires de l'Union de la Gauche, à la journée de la philosophie

Attentif depuis le début au mouvement de résistance des enseignants de philosophie et de psychopédagogie de cette Académie, je viens vous dire ce soir le soutien sans réserve des élus locaux représentés dans cette salle et plus particulièrement témoigner de la solidarité de mes collègues, maires de l'agglomération qui ne peuvent être ici aujourd'hui, je veux dire les Députés-Maires de Nantes et de Bouguenais, les Maires de Saint-Herblain, Réze, Coueron, La Montagne, Indre, Saint-Jean de Boiseau qui ont l'honneur de représenter depuis mars 1977 plus de la moitié de la population de ce département.

Nous avons deux fortes raisons d'être à vos côtés.

La première c'est que vous défendez des Maîtres auxiliaires menacés de licenciement pour fait de grève, que vous défendez une catégorie de travailleurs sans garantie légale sérieuse. J'ai entendu dire par Monsieur le Recteur qu'il y avait eu beaucoup de crises de nerfs chez les candidats et leurs parents qui ont dû attendre un jour de plus les résultats du baccalauréat. C'est d'une crise bien plus dramatique que sont menacés nos collègues, car leur destitution professionnelle risque d'aboutir à une véritable destruction personnelle et familiale. Vous lutez avec eux pour leur dignité de travailleurs. Sachez-le, la dignité des travailleurs, cela nous concerne.

La deuxième raison de notre solidarité, c'est que vous défendez l'avenir des enseignements de la philosophie et de la psycho-pédagogie. Et nous savons bien que toutes les fois que ces enseignements sont menacés c'est la démocratie qui l'est aussi. Sachez-le, l'avenir de la démocratie, cela nous concerne.

De cela il a déjà été question, il en sera encore question au cours d'une journée à laquelle je souhaite d'être un jalon important dans une lutte qui nous concerne tous.

INTERVENTION DE M. POUSSEUR, Université de Nantes (Snes/Sup)

J.M. Pousseur (Assistant de philosophie à l'UER de Sciences Humaines à Nantes, membre du bureau de la régionale de l'Association des professeurs de philosophie) rappelle la vive réaction, communiquée au Recteur, de la section de philosophie et l'Université à l'annonce de la suppression des postes d'École Nationale : enseignants, anciens étudiants de la section, atteints dans leur vie professionnelle ; mise en cause directe de l'enseignement de philosophie dans sa capacité théorique, comme dans ses conditions matérielles en supprimant un débouché important. Cette mesure, d'autre part, prend place dans une politique d'étouffement : baisse des inscriptions par suite des suppressions de postes (concours) et donc menace à terme sur le plan de la carte universitaire ; diminution grave des crédits de fonctionnement et de recherche : caisses vides des crédits de fonctionnement et de recherche : caisses vides au 1er octobre ; refus de répondre aux besoins : aucun poste pour l'enseignement à Angers et en formation continue. Dans l'Enseignement supérieur une demande existe, que l'on ne veut pas satisfaire.

INTERVENTION DE MAITRE TAUPIER, Avocat au Barreau de Nantes, pour le Syndicat des Avocats de France à l'Assemblée Générale du Collectif de Philosophie du 20 octobre 1979.

Mesdames, Messieurs,

Bien qu'étant à cette réunion le représentant du Syndicat des Avocats de France, et me tournant vers les sept professeurs de philosophie licenciés, je me permettrais de leur dire : « Mes Chers collègues, pour être moi-même licencié de l'Université de Nantes depuis le 30 septembre dernier, combien je me sens solidaire de vous ! »

En prenant à votre encontre ce qui est une véritable mesure de révocation, et en alléguant comme justification de cette sanction ultime une faute grave, le Recteur a en réalité porté atteinte de façon flagrante et inadmissible au droit de grève reconnu par la Constitution à tout travailleur, et donc à tout agent du service public. J'ajoute qu'en assimilant l'exercice du droit de grève à une faute grave, et en prononçant votre révocation sans autre forme de procès, le même Recteur a aussi violé de façon délibérée les dispositions de la loi de 1963 régissant la grève dans les services publics, dispositions sur lesquelles il prétend par ailleurs s'appuyer pour prononcer cette mesure de licenciement.

La répression qui touche aujourd'hui ces enseignants de philosophie n'est qu'un épisode supplémentaire des attaques renouvelées depuis quelques années du pouvoir et du patronat contre les libertés syndicales, le droit de grève, les garanties statutaires obtenues au prix de luttes longues et difficiles par les travailleurs et les agents publics.

Ces attaques manifestent non seulement la volonté de remettre en cause ces libertés et ces garanties, mais au-delà, de poursuivre le travail de sape et de démantèlement du service public de l'enseignement, après d'autres.

En effet, il est clair que l'idéologie des classes qui contrôlent le gouvernement et dominent la vie économique et sociale, vise à la domestication et à la rentabilisation du service public de l'enseignement comme de tous les autres services publics. Pour ce faire, il est d'abord nécessaire de mettre un terme aux garanties statutaires dont bénéficient les agents publics, garanties présentées de façon déformée comme des privilèges inadmissibles, alors qu'elles représentent au contraire la condition sine qua non de l'indépendance de tout fonctionnaire, et en particulier de tout enseignant sur le plan idéologique et politique, à l'égard du pouvoir. Il est ensuite indispensable de réduire au minimum le nombre de personnel titulaire pouvant continuer de bénéficier d'un statut protecteur, et de créer un « volant » de plus en plus important d'agents non titulaires, sans aucune garantie statutaire et de stabilité de l'emploi, donc réputé plus malléable et plus sensible aux influences tant politiques qu'économiques. Ces personnels sont licenciables à tout moment sans même, souvent, bénéficier des avantages accordés aux salariés du secteur privé.

C'est pourquoi, ce qu'il faut appeler l'affaire des professeurs licenciés de philosophie, est à cet égard exemplaire et symbolique, et doit entraîner tous ceux qui ont conscience de la volonté du pouvoir du patronat de multiplier ce genre de procédure expéditive et scandaleuse, à se mobiliser pour s'opposer résolument à celle-ci.

Le Syndicat des Avocats de France qui s'efforce aussi constamment d'attirer l'attention de l'opinion publique sur les problèmes posés par la dépendance de la justice à l'égard du pouvoir et qui est plus que toute autre attaché à la liberté d'expression idéologique et politique, particulièrement essentielle pour l'exercice des droits de la défense et la protection des libertés individuelles, ne peut qu'apporter son total soutien aux professeurs de philosophie révoqués, et à la philosophie elle-même menacée.

INTERVENTION DU SGEN-CFDT DE L'ACADÉMIE DE NANTES à l'occasion de la journée nationale de la philosophie du 20 octobre 1979.

J'apporterai ici le soutien du SGEN de l'Académie de Nantes à cette journée nationale de la philosophie qui prend une signification toute particulière, c'est évident, face à la répression qui a frappé 7 maîtres auxiliaires de cette matière ayant participé à la grève du 3 juillet, mais aussi face à la persistance du chômage des maîtres auxiliaires en général, et dans l'Académie de Nantes, et nationalement.

Les mesures prises par le Recteur de l'Académie de Nantes à l'encontre des 7 maîtres auxiliaires de philo s'inscrivent dans un processus plus général de remise en cause des libertés syndicales et des libertés en général, par le pouvoir, dans la Fonction Publique et notamment dans l'Éducation Nationale.

Dans le seul secteur de l'Éducation Nationale, citons :

1. Le cas de licenciement pour homosexualité dans l'Académie de Marseille ;
2. A l'occasion de la grève de la Fonction publique du 17 mai dernier, menaces de sanctions, voire sanctions, contre une institutrice faisant fonction de directrice à Nantes, contre une sous-directrice à Reims, et d'autres cas peuvent être cités ;
3. Actuellement, retrait de salaire pour « service non fait » à des institutrices du Loiret, du Var, du Doubs, de la Côte d'Or, qui ont refusé d'accueillir plus de 30 enfants par classe en maternelle.

Cette nouvelle terminologie de « service non fait » permet d'assimiler à la grève toute action qui remet en cause l'organisation pédagogique officielle de l'Éducation Nationale. Cela vise tant les dédoublements d'effectifs, que le refus du 31ème élève en primaire ou le refus des heures supplémentaires.

4. Remise en cause de la liberté pédagogique. Nous voudrions évoquer ici brièvement le cas de Daniel Tesson à Dieppe, sommé par son chef d'établissement et l'Inspection d'Académie de renoncer à ses méthodes.

La remise en cause de la liberté pédagogique, ce sont aussi les menaces qui pèsent sur un certain nombre d'enseignements accusés de pouvoir offrir une approche critique des réalités

politiques, économiques et sociales.

— en Histoire-Géographie par exemple : la réforme Haby appliquée dans les collèges, avec des horaires diminués et des programmes surchargés, vise à donner un « savoir minimum » pour reprendre l'expression d'Haby, c'est-à-dire quelques connaissances ponctuelles, mais surtout pas une possibilité d'analyse et de réflexion. C'est autant de gagner pour le patronat de cette future main-d'œuvre !

— en philosophie par exemple : l'enseignement de la philosophie par les potentialités de formation à la critique qu'elle recèle, est particulièrement visée par le pouvoir, et ce dans la mesure où il arrive de plus en plus difficilement à l'utiliser comme support de son idéologie.

Le Recteur de Nantes a appliqué toute la logique de cette politique : lorsque les enseignants n'assurent pas, ou n'assurent plus, ce que le pouvoir attend d'eux, le moyen le plus rapide pour régler le problème, c'est de se débarrasser d'eux : et quoi de plus facile lorsqu'il s'agit de maîtres auxiliaires dont le statut est particulièrement précaire ?

Et si les sanctions pour fait de grève à l'encontre des maîtres auxiliaires de philosophie donnent à leur cas un aspect spécifique, il faut souligner cette forme de sanction que constitue la non-renomination de plusieurs milliers de maîtres auxiliaires ou, plus insidieusement, la contrainte à démissionner en proposant des demi-postes à l'autre bout de l'Académie.

Au-delà des urgences de rentrée concernant le réemploi immédiat du personnel non titulaire, il est clair que ce problème ne peut être réglé que par la titularisation de cette catégorie de personnel.

Lorsqu'une administration recrute une personne pour exercer un emploi — et ce pendant plusieurs années — c'est qu'elle le juge apte à exercer cet emploi : c'est pourquoi le SGEN-CFDT a toujours lutté et continue de lutter, pour la titularisation, sans concours spécial, du personnel non titulaire.

Nous voudrions clore cette brève intervention en réitérant le soutien que nous apportons à la lutte des philosophes, lutte qui est aussi la nôtre. Nous saluons le collectif des philosophes qui a été et qui reste un instrument essentiel de la mobilisation contre la politique du pouvoir vis-à-vis de l'enseignement de la philosophie, ses répercussions sur l'emploi, et contre les sanctions prises à l'égard des auxiliaires en lutte.

Loin de voir dans l'existence de ce collectif un quelconque antagonisme avec les organisations syndicales, nous souhaitons qu'une volonté réciproque de collaboration continue de nous animer.

La complémentarité de nos actions est indispensable au succès de notre lutte.

INTERVENTION DU SNES DE L'ACADÉMIE DE NANTES (non communiquée).

INTERVENTION DU COLLECTIF MAITRES-AUXILIAIRES de Loire Atlantique.

Crée à la rentrée à l'initiative des maîtres auxiliaires section XIII, nouant immédiatement des contacts avec les philosophes et avec les syndicats, ce collectif rassemble des syndiqués SNES et SGEN et des non-syndiqués, des maîtres auxiliaires en poste et de maîtres auxiliaires au chômage. Nous précisons que ce collectif est indépendant de toute tendance, contrairement à ce qui s'est passé précédemment.

1. Rappelons ce qu'est un maître auxiliaire

C'est un *enseignant* qui effectue le même travail que ses collègues titulaires. Seule, sa situation administrative l'en distingue ainsi que son salaire (2 700 F par mois pour un maître auxiliaire III et beaucoup sont employés à mi-temps). Délégué à titre précaire, révoquant à tout moment et sans délai, au plus tard jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours « il est taillable et corvéable à merci ». Chaque année, le maître auxiliaire s'inquiète de savoir, non seulement où il travaillera mais encore *s'il* travaillera.

2. Situation actuelle

360 postes en surnombre ont été supprimés ; les maîtres auxiliaires de collège font 3 heures supplémentaires pour le même salaire : environ 7 000 chômeurs en France, et cela :

- sans compter, comme c'est le cas dans l'Académie, les maîtres auxiliaires radiés après avoir refusé une proposition inacceptable, alors que l'on a droit à deux propositions ;
- sans compter les maîtres auxiliaires d'EPS nommés par Jeunesse et Sports ;
- sans compter la *liste noire* des maîtres auxiliaires « à ne pas renommer » (inspection défavorable, rapport de chef d'établissement) ;

— enfin, n'oublions pas les 1/2 chômeurs : maîtres auxiliaires renommés par l'Inspection Académique sur suppléances, donc non payée entre celles-ci et pendant les vacances.
Actuellement, aucun texte ne concerne l'indemnisation des chômeurs.

3. L'action depuis la rentrée

Le mouvement des philosophes sanctionnés lors du bac 79 a donné un caractère particulier à la rentrée dans l'Académie. La lutte syndicale a été axée uniquement sur la levée des sanctions alors que cette situation pouvait entraîner un vaste mouvement pour mettre fin à l'auxiliaariat et à l'autoritarisme du Rectorat.

Les syndicats, pendant la semaine suivant la rentrée s'occupent essentiellement des 7 maîtres auxiliaires de philo. C'est ainsi qu'un mot d'ordre de grève académique est lancé pour le jeudi 20 septembre ; lors d'une entrevue avec le Recteur, les syndicats obtiennent la réintégration des 7 sur le listing ainsi que la suppression de la faute professionnelle ; la FEN et le SNES font semblant d'avoir gagné : la grève est suspendue, les maîtres auxiliaires au chômage passent à la trappe. Une intersyndicale réduite à la seule FEN (SGEN et SNETP-CGT exclus) appelle à la grève du jeudi 27 septembre. D'autre part, le SGEN et le SNETP appellent à la grève du 26 octobre.

4. Action du collectif et bilan

A l'exemple des philosophes qui s'étaient rendus à Laval et au Mans, le collectif a engagé un certain nombre d'actions.

La caravane des chômeurs s'est rendue dans une dizaine d'établissements (CES Petite-Lande, Chapelle/Erdre ; Camus ; Bourdonnières ; Colinière ; Saint-Joachim) entraînant parfois le débrayage du personnel ; et dans tous les cas, la tenue de meetings durant lesquels étaient discutés la situation des maîtres auxiliaires et les moyens d'y remédier. Souvent se posait le besoin d'une coordination du mouvement et du développement d'une lutte réelle pour la satisfaction de nos revendications, cela dans l'unité syndicale.

Par souci d'unité, le collectif a convié les organisations syndicales à une de ses réunions : étaient présents : SNETP-CGT, SNC, SGEN, SNES ; SNALC excusé. Absents : FEN, SNI-PEGC, SNEP, CGT-FO, FCPE.

De cette réunion, rien n'est ressorti malgré les diverses propositions, sinon le fait que chacun s'arrachait le maillot jaune de la défense des maîtres auxiliaires.

D'autre part, nous soutenons les philosophes et participons à la journée de la Philosophie.

Egalement, nous avons écrit à Beullac et aux élus locaux. Nous faisons aussi des démarches vers la MGEN et la MAIF afin qu'elles couvrent les chômeurs et les vacataires.

5. Propositions d'actions aux sections syndicales d'établissement et aux non-syndiqués

- lettres au Recteur et à Beullac,
- télégramme au Recteur et à Beullac,
- audience auprès du Recteur,
- action par secteur géographique avec soutien des parents,
- lettres aux différentes directions syndicales,
- occupation d'un établissement appelée et soutenue par d'autres établissements afin de réunir les personnels,
- refus de 21 heures pour les maîtres auxiliaires en collège et les BEGC afin de dégager des postes,
- faire signer massivement la pétition par les parents et par les professeurs et nous la renvoyer.

Pour avancer, il faut réunir les conditions de mobilisation d'ensemble, nationale, unitaire, résolue.

Il faut que cette exigence s'enracine dans la mobilisation de la base dans les établissements, les départements, les académies. Et aussitôt, poser le problème de son extension, de la coordination et de l'unification. Loin de l'éparpillement organisé des journées d'action sans lendemain.

Dans chaque établissement, nous vous demandons d'agir, de discuter nos propositions et de venir mandatés si possible à la réunion du vendredi 9 novembre à 18 h à la Fraternité Protestante.

Nous appelons tous les maîtres auxiliaires à rejoindre le collectif.

Pour intensifier notre lutte, nous vous demandons votre soutien financier.

Réunion du Collectif le 9 novembre

— Non au statut de vacataire

— Réemploi de tous les maîtres auxiliaires dans des conditions acceptables.

Pour nous contacter : Collectif maîtres auxiliaires 44, Fraternité Protestante - Rue Amiral Duchaffault - 44100 Nantes.

Pétition à envoyer rue de Grenelle :

Monsieur le Ministre,

Contrairement à ce que vous déclariez il y a quelques mois (« tous les maîtres auxiliaires seront réemployés à la rentrée et, au plus tard le 31 octobre »), nous constatons qu'aujourd'hui plus de 6 000 maîtres auxiliaires sont au chômage.

Ce nombre est plus important encore si l'on tient compte des maîtres auxiliaires nommés sur des demi-postes (et donc au chômage partiel), des maîtres auxiliaires radiés après avoir refusé un poste inacceptable (mi-temps, éloignement) alors qu'ils pensaient avoir droit à deux propositions, des maîtres auxiliaires nommés sur suppléances, à titre de vacataires et qui perdent ainsi une année complète d'ancienneté et de salaire.

Nous exigeons le réemploi de tous les maîtres-auxiliaires dans des conditions acceptables et la suppression du vacataariat.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

INTERVENTION DE PATRICE VERMEREN,

pour le collectif Le Doctrinal de Sapience et le groupe de travail des professeurs de philosophie en école normale (« La philosophie dans le mouvoir »).

(Résumé). La raison de notre présence ici — Sylvie Barroux, Jean-Marc Lamarre et moi-même — est d'apporter le soutien inconditionnel des deux collectifs d'enseignants que nous représentons à la lutte des professeurs de philosophie de l'Académie de Nantes pour la réintégration des 7 maîtres auxiliaires vilement sanctionnés.

Dans cette perspective, il est important de saisir l'enjeu que représente la défense de l'enseignement philosophique en Ecole Normale d'instituteurs : les attaques dont il est l'objet sont, au même titre que l'affaire de Nantes, significatifs tant du point de vue du sort réservé à la philosophie dans « l'espace éducatif européen » (M. Bourse) que de celui du statut de la fonction publique.

Avant la réforme de la formation des maîtres, le professeur de philosophie en Ecole Normale enseignait la philosophie de l'éducation, la psychologie de l'enfant et l'anthropologie sociale, à raison de 7 heures par semaine. Les projets ministériels du printemps 1979 avaient fait disparaître le signifiant « philosophie » des nouveaux programmes. C'était confirmer la leçon que nous avions tirée de la suppression de 139 postes de philosophes des Ecoles Normales : l'économie se faisait sur notre dos parce que nous étions sinon nuisibles, du moins jugés inutiles.

L'unification de notre corps s'est définie à partir de la reconnaissance du caractère proprement philosophique de notre travail, que nous soyons disciples d'Alain ou adeptes de la pédagogie institutionnelle. Ce sont bien plutôt des interrogations et des questionnements — et non des savoirs positifs — qui constituent l'apport spécifique de l'enseignement du philosophe en Ecole Normale.

En août, après les manifestations au ministère, les pétitions, la campagne de presse, les États Généraux..., Beullac semble concéder l'octroi d'une place renforcée de l'enseignement de la philosophie dans la formation donnée aux futurs instituteurs et institutrices (Réponse à la question écrite du député socialiste Jean Laurain, Journal Officiel du 4 août 1979).

Mais qui dit philosophie ne dit pas philosophes : à la rentrée, on s'aperçoit que les professeurs d'Ecole Normale sont dépossédés d'une partie importante des heures qui leur reviennent de droit. D'abord au profit de non-philosophes : dans l'unité de formation « connaissance de l'enfant », par exemple, ce sont des médecins qui interviennent au titre de l'Université. Qui ne voit la différence, quant aux effets pédagogiques, c'est-à-dire sur la pratique pédagogique des jeunes instituteurs, entre la référence à l'origine biologique et génétique de la dyslexie (cf. Debray-Ritzen et la pédopsychiatrie), et la critique épistémologique et idéologique de cette notion dans un enseignement à prétention philosophique ? L'anthropologie sociale de son côté se trouve réduite à des Unités de Formation dites « connaissance de l'environnement » qui ressortissent des disciplines dites d'éveil.

Mieux : dans les unités de formation proprement philosophiques, on tend à faire des

professeurs d'Ecole Normale des faire-valoir des technologies éducatives (« pédagogie générale »), la philosophie de l'éducation et la philosophie générale étant réservée aux professeurs d'Université — et l'on craint fort qu'il soit fait appel aux U.E.R. de Sciences Humaines et de Sciences de l'Éducation, et non aux U.E.R. de philosophie, pour assurer cet enseignement.

Enfin : les professeurs de philosophie en Ecoles Normales deviennent d'après les textes officiels de simples coordinateurs des enseignements dits fondamentaux, des spécialistes de l'interdisciplinarité, des didacticiens sans discipline et des tuteurs sans responsabilités administratives.

Le danger est donc très grand que nous soyons dépouillés de notre fonction spécifique, et par-là même voués à brève échéance au remplacement par des administratifs du type : inspecteurs départementaux de l'éducation, inspecteurs-professeurs, etc..., mais aussi par des psychotechniciens, animateurs de dynamique de groupes, évaluateurs diplômés de sciences de l'éducation et autres techniciens de ces savoirs pratiques qui allient à « une philosophie sans rigueur, une éthique sans exigence et une médecine sans contrôle » (Georges Canguilhem).

Contre cela, nous revendiquons notre place dans le plan de formation de chaque école normale : un véritable enseignement philosophique exercé par les P.E.N. de philosophie. Nous exigeons :

— que les unités de formation « philosophie de l'éducation » et « philosophie générale » commencent dès la première année de formation, sans préjudice des interventions des philosophes en sous-dominantes dans les autres unités de formation ;

— que les conventions passées avec les universités reposent sur un partage équitable des enseignements, sans disqualification des compétences philosophiques des professeurs d'Ecole Normale ; et que ces conventions soient passées, pour l'U.F. philosophique, avec des U.E.R. de philosophie, et non de Sciences Humaines ou de Sciences de l'Éducation. Nous invitons ici publiquement les U.E.R. de philosophie de toutes les Universités de France à faire des offres de service aux Ecoles Normales qui ressortissent d'elles géographiquement ;

— que plus aucun professeur de philosophie ne soit exclu des Ecoles Normales (le ministère prévoit pour cette années 82 suppressions de postes de P.E.N. !).

L'enjeu de la lutte est bien loin de la défense d'une corporation. Ce n'est rien d'autre, selon l'expression de « La philosophie dans le mouvoir », que celui-ci : *opposer à une formation des maîtres conçue comme un apprentissage de techniques directement opérationnelles, une formation des maîtres qui se présente comme un ensemble de questions dirigées vers l'enfant.*

*
* *

QUATRIEME MÉDITATION :

DU VRAI ET DU FAUX ou DES POUVOIRS DE LA VÉRITÉ ET DE LA VÉRITÉ DES POUVOIRS

§ 5 - FONCTION CRITIQUE DE LA PHILOSOPHIE ET POLITIQUE par Y. Quiniou

Remarque :

L'exposé qui suit consiste en un certain nombre de *thèses* pour une intervention orale conçue comme rapide et comme devant ouvrir un débat. C'est dire que nombre d'articulations, de médiations et d'argumentations lui manquent pour le rendre réellement démonstratif. Ce manque est donc conscient et délibéré : il ne pourrait être comblé que dans une tout autre intervention. Quelques parenthèses signaleront, simplement, quelques directions d'analyse.

Le caractère politique de la menace

Parler de la fonction critique de la philosophie c'est mettre l'accent sur la dimension de la philosophie qui explique les menaces de nature politique qui pèsent sur son enseignement. Car celles-ci ne sont pas simplement *sociales*, en un sens du « social » qui le dépolitise : quand on parle, par exemple, de l'évolution accélérée vers une société où la technique serait reine et où les valeurs dominantes, sinon exclusives, seraient centrées sur l'économie — ce qui rendrait caduques toutes les disciplines non immédiatement rentables, non efficaces, qui s'alimentent à cette « faculté de l'inutile » qui caractérise (aussi) l'homme. Elles ne sont pas non plus simplement *historiques* ou *culturelles*, en un sens qui, là aussi, dépolitise ces termes : ainsi, quand on parle d'une crise de la philosophie, voire d'une mort de la philosophie (avec tous les thèmes de la métra-philosophie) s'alimentant du développement des sciences qui investissent tous les secteurs du réel — affirmation qui pose, au minimum, le double problème de l'objet de la philosophie et de son ambition de *vérité*. (Tous les discours scientifiques visant à connaître ont un objet spécifique « réel » et définissent, d'une manière auto-suffisante, les conditions de la vérité par rapport à lui. A quel type de vérité la philosophie peut-elle donc aujourd'hui prétendre ?). Non que ces deux discours soient faux : ils recouvrent des problèmes réels. Mais il s'agit de savoir pourquoi, ici et maintenant, l'enseignement philosophique est menacé. Or de cette conjoncture (qui remonte aux années 60) seule la *politique* nous donne la clef, à la fois hélas (car la politique est bien prosaïque) et heureusement (car sur la politique l'homme a prise). (D'une manière générale nous soutenons cette thèse : il n'y a de discours vrai *de* (ou sur) la philosophie qu'extra-philosophique, sauf à tomber dans une circularité. D'une manière plus précise, s'agissant du rapport philosophie / historicité, nous disons : ce n'est pas le philosophique qui détient la vérité de l'historique, mais l'historique qui détient la vérité du philosophique en termes non intra-philosophiques : le pouvoir n'est pas philosophique mais idéologique, et de l'idéologie seule l'historicité détient la vérité).

Mais du coup cela entraîne à définir plus précisément cette fonction critique, sans quoi son lien avec la nature politique de la menace ne paraîtra guère évident. Après tout la philosophie a souvent exercé une « critique » sans que cela inquiétât les pouvoirs ! Il faut donc distinguer dans les divers sens de « critique » et ne retenir que ceux qui importent à la politique. La « critique » peut s'entendre en quatre sens, en allant du moins politisé, ou du non politisé, au plus politisé.

1. Le sens gnoséologique

C'est la critique au sens Kantien, qui nous situe au niveau d'une théorie de la connaissance : elle désigne la réflexion fondatrice sur la connaissance scientifique qui en dégage les conditions transcendantales de possibilité et en marque du même coup les limites ontologiques. Elle ne présente, par son caractère théorique, aucun danger immédiat pour le pouvoir : le transcendantal n'a jamais menacé le moindre tyran (les conditions de possibilité de la tyrannie sont prosaïquement empiriques) et si Kant a connu la censure, ce n'est pas pour la « Critique de la Raison Pure » mais pour « La Religion dans les limites de la simple raison » où la critique s'exerçant en un autre sens, dangereux, lui, à la fois pour la religion de l'époque et pour la monarchie absolutiste à travers la religion.

(Bien entendu il y a des liens de droit entre la « Critique de la Raison Pure », la « Critique de la Raison Pratique » et « La Religion dans les Limites de la simple Raison » : la critique de la théologie rationnelle à travers celle de la métaphysique comme connaissance, rend possible une théologie morale sur le plan de la croyance rationnelle, organisée autour des « postulats de la raison pratique », qui permet elle-même le projet d'une critique de la religion. Mais ce qui nous intéresse c'est de définir le champ et le type de critique à l'intérieur duquel un *effet critique politique* peut être produit... et retenu par le pouvoir politique).

2. Le sens épistémologique

C'est celui qui définit l'épistémologie comme une analyse critique (c'est-à-dire à la fois réflexive et déconstructrice) des principes, hypothèses, procédures et résultats de diverses sciences. Ce sens non plus n'est pas en jeu, la dominance du néo-positivisme dans les pays anglo-saxons (quels que soient ses liens avec une problématique politique de l'anti-totalitarisme : cf. K. Popper) montrant à l'encontre que l'épistémologie peut occuper les esprits sans que l'homme cesse d'y être exploité. Elle peut cependant véhiculer des valeurs et des modèles de rationalité, alimenter une critique intra-scientifique ou non-scientifique (préjugé, opinion, appréhension immédiate du réel, etc.) dont les effets peuvent être pratiques à terme, hors de la sphère même de la science.

3. La critique théorico-pratique, d'inspiration rationaliste

Ce troisième sens de « critique » nous place d'emblée sur le terrain politique, mais d'une politique confrontée à l'idéal. On peut la définir comme le « libre et public examen », par la raison, de toutes choses pour reprendre une autre définition de Kant. Elle suppose la liberté foncière du jugement puisqu'aucune instance étrangère ne vient limiter a priori le domaine et les formes de l'examen. Elle met en œuvre une norme rationnelle immanente du sujet et qui fonctionne comme mesure idéale (et pas seulement « idéale ») du réel. Enfin, elle débouche sur un tri entre ce qui a résisté à l'examen rationnel et s'est justifié devant et par la raison, et ce qui tombe en dehors de la norme comme irrationnel ou déraison. La critique comme examen et assimilation rationnelle du réel (passage du fait au droit, de l'événement à l'expérience, etc.) entraîne alors la critique au sens négatif et péjoratif de « rejet » : la prise de parti contre l'irrationnel ou la déraison. C'est ainsi que la détermination d'une religion « rationnelle - raisonnable » implique la critique - rejet de la « folie religieuse », de la religion comme simple culte ou superstition.

(« Il faudrait ici bien distinguer la critique de l'irrationnel qui se déploie dans l'élément du « théorique » et la critique du déraisonnable qui se déploie dans l'élément du « pratique ». Il faudrait aussi nuancer le schéma chez Kant et rappeler la reconnaissance par lui de « Parerga » aux confins de la raison pure »).

Cette fonction critique-là, la philosophie l'a toujours exercée chez ses meilleurs représentants. Elle rend compte du sort qui leur a été réservé comme de l'occultation dont elle est l'objet dans les manuels officiels : c'est qu'elle introduit de la dissidence, du jeu, de la rupture — bref un élément de négativité et de liberté dans les adhésions (qui sont des adhérences) massives et pré-rationnelles dont jouissent la plupart des pouvoirs. Qu'est-ce que le « Contrat Social » par exemple, sinon l'éla-

boration rationnelle de légitimité politique fondée sur la souveraineté populaire qui ruine les faux principes de légitimité que sont la force ou le droit divin ?

(« Remarque insistante : Bien sûr que le projet de Rousseau ne se réduit pas à l'élaboration d'un modèle idéal et général de la société. Le « Contrat Social » est, simultanément, réflexion quasi-transcendantale sur les conditions de possibilité d'un ordre social. Mais cette réflexion est aussi — ce qui en fait l'originalité et l'ambivalence — productrice non pas d'une *utopie*, mais d'un *idéal*, c'est-à-dire d'une idée destinée à produire des effets pratiques dans l'ordre « empirique » du politique. C'est ce en quoi et par quoi Rousseau importe à la fois à ceux qui le condamnerent, et à ceux qui s'en réclament *pour vivre mieux*. Rappelons-le : le pouvoir n'est pas philosophe, mais idéologue »).

Enfoncer le « coin » de la liberté dans la massivité des adhésions - adhérence pourrait donc bien définir cette fonction critique, théorico-pratique, de la philosophie, inséparable de son aspect rationaliste dès lors que le rationalisme n'est pas seulement conçu comme théorique mais, aussi, comme pratique.

4. La critique scientifico-idéologique

Reste le quatrième sens, au cœur de la conjoncture et, plus largement, du paysage culturel depuis le dix-neuvième siècle (pour autant que ses effets ne sont pas occultés) : la fonction critique liée à l'apparition de nouveaux contenus scientifiques et idéologiques dans le discours philosophique de l'enseignement secondaire.

Le développement des sciences humaines, l'apparition et la diffusion du marxisme qui conquiert enfin un droit officiel de cité dans les programmes un siècle après la constitution du matérialisme historique, la diffusion, par conséquent, d'une approche matérialiste de l'histoire, de ses contradictions et de son devenir, modifient profondément la nature de la critique philosophique. Celle-ci porte immédiatement sur la pratique humaine et n'est pas pensable en-dehors du couple science/idéologie : la critique ici est l'effet *direct* de la science des rapports sociaux (d'exploitation ou de domination) en tant qu'elle ruine (théoriquement tout au moins — mais cette suppression théorique est, à son niveau pratique) la vision idéologique de la réalité sociale qui masque le fait de l'exploitation et de l'aliénation. La critique ne fait donc qu'un avec la portée démystificative de la science même. Contrairement à une conception qui voudrait que la fonction critique de la philosophie se mesure à la distance qu'elle prend par rapport au savoir positif (pour en marquer les limites, la déconstruire etc.) il s'agit d'affirmer que l'effet critique de la philosophie est directement lié à sa capacité d'assumer et de véhiculer le savoir positif dans ce domaine : non pas critique *de* la science (au sens thétique de la préposition), mais critique *par* la science (de la science si l'on prend la préposition « de » dans son sens de génitif).

La science, ici, arme les consciences de l'arme même de la vérité qui est « révolutionnaire » au sens où Gramsci l'entendait, c'est-à-dire en un sens non étroitement politique : elle permet de transformer le réel contrairement à l'erreur ou l'illusion qui placent l'homme en situation d'impuissance face à lui. Simultanément cette critique, contrairement à la critique simplement rationaliste, ne se réfère pas simplement à l'idéal, à une instance extérieure au réel (la norme « rationnelle - raisonnable ») fonctionnant comme principe judiciaire : c'est au cœur du réel lui-même que la science indique, sur un mode général, les moyens de sa transformation

dans le sens de ce qui, avant, n'était qu'un idéal. C'est-à-dire que la science n'est « critique » que si elle est aussi « dialectique » : elle signale les contradictions du réel — le négatif, les limites — pour en signaler du même mouvement, les processus de résolution — le positif, les potentialités. La critique théorique révèle donc une « critique en acte » à l'œuvre dans la réalité elle-même : la dialectique sociale. Et la liberté et le bonheur, qui finalisent la critique philosophique, apparaissent désormais comme des potentialités de la réalité historique même inscrites dans ses structures matérielles. Une analyse comparable — mutatis mutandis — pourrait être faite à propos de la dimension critique d'un enseignement de la psychanalyse.

De ce point de vue il faut se garder d'une conception par trop *formelle* du rapport philosophie/fonction critique : la philosophie n'est pas critique par essence, abstraction faite des contenus qu'elle véhicule. Le dire serait oublier la notion d'idéologie et le fait que la philosophie idéaliste — même la philosophie rationaliste la plus progressiste d'un certain point de vue (du point de vue des valeurs de rationalité qu'elle véhicule. cf. la critique au sens 3) — a toujours été prise dans une idéologie et rationalisait d'une manière parfaitement a-critique des prémisses intellectuelles servant les intérêts de la classe dominante de l'époque considérée. La philosophie a donc été, de facto, tout autant conservatrice que critique et progressiste. C'est d'ailleurs ce rôle idéologiquement conservateur de l'enseignement philosophique qui l'a mis à l'abri des menaces depuis le siècle dernier.

(Nous ne réduisons pas, pour autant, tout système philosophique idéaliste à une idéologie de classe : ce serait rabattre le philosophique sur l'idéologique dans son sens de classe, oublier la définition de l'idéologie qui l'oppose à la science et oublier, enfin, la réalité irréductible à toute science, de certains « problèmes » ou « questionnements » de la métaphysique.)

Il faut donc concevoir la charge critique de l'enseignement philosophique à travers les nouveaux contenus scientifiques et idéologiques qu'il reçoit depuis une vingtaine d'années — Mai 68 ayant marqué une date décisive de ce point de vue — (et « idéologiques » : les nouveaux contenus scientifiques et leur théorisation philosophique ouvrent et véhiculent de nouvelles perspectives politiques, donc façonnent une autre « idéologie »). Elle est directement fonction du progrès des idées démocratiques et anti-capitalistes, et de leur base scientifique. La philosophie apparaît dangereuse non *au pouvoir en général* (qui n'existe pas !) mais à *un certain pouvoir*, le pouvoir capitaliste : faut-il rappeler que l'Universel n'existe pas hors d'une forme particulière ? C'est là que gît le secret de la menace politique qui pèse sur l'enseignement philosophique : celui-ci ne reproduit plus aussi facilement l'hégémonie idéologique de la bourgeoisie. C'est son actualité idéologique et non son éternité philosophique qui inquiète cette dernière et explique son changement d'attitude. La bourgeoisie a favorisé la philosophie tant que celle-ci favorisait, en l'élabrant, sa propre hégémonie idéologique. Elle tend à la répudier dans le cas inverse. La bourgeoisie n'est plus ce qu'elle était (dans son rapport à la philosophie) parce que la philosophie, non plus, n'est plus ce qu'elle était.

En guise de conclusion

Cette dernière analyse ne fera pas l'accord de tous. Elle ne définit d'ailleurs pas la base minimale qui nous réunit tous et qui n'est rien d'autre que l'exigence démocratique. Or quel que soit le sens que nous lui donnions — un sens simplement politique, ou un sens également économique et social qui associe à la simple

« forme » (réelle et absolument nécessaire, d'ailleurs) un « contenu » plus riche — donc quel que soit le sens de la fonction critique que nous privilégions (sens 3 ou sens 4), il reste que la philosophie a vocation à la liberté, qu'elle ne peut se concevoir que comme accès à l'autonomie du jugement rationnel contre l'ignorance, les préjugés ou les mythes qui l'aliènent. Or cette autonomie seule fonde le libre choix politique. La philosophie constitue donc un accès pratique à la citoyenneté, une école indispensable de démocratie, si celle-ci est bien *le champ même de l'intelligence critique en acte* — le champ même de ce que Marx appelait « la liberté sociale critique ». Le tissu démocratique est bien, si l'on peut dire, un « tissu philosophique » et l'on ne saurait sérieusement envisager une société *tyrannique* de philosophes, quoi qu'on ait pu dire des « maîtres penseurs ».

Si tout pouvoir totalitaire se nourrit d'oubli — oubli massivement diffusé auprès des « sujets » de ses racines et de ses fonctions —, si donc comme le dit M. Kandéra, « la lutte contre le pouvoir est la lutte de la mémoire contre l'oubli », alors la fonction critique de la philosophie est de réveiller la mémoire démocratique : la philosophie est anti-totalitaire ou n'est pas. Définition normative ! dira-t-on. Certes. Mais qu'il nous faut pleinement assumer comme telle : la philosophie *doit* être cela, ou *n'est* pas !

*
* *

CINQUIEME MÉDITATION : DE L'ESSENCE DE LA FONCTION ENSEIGNANTE ET DERECHER DE LA PHILOSOPHIE, QU'ELLE EXISTE

§ 6 - FONCTION CRITIQUE DE LA PHILOSOPHIE par B. Griveau

(Certains fragments de ce texte sont déjà parus dans la « Revue de l'enseignement philosophique » en 1976).

Je commencerai par pointer un écart entre la philosophie, ensemble d'ouvrages qui constituent notre matériau de référence et notre espace de pensée, et la pratique pédagogique de la philosophie, telle que nous avons à la défendre et à la promouvoir, me semble-t-il, aujourd'hui. Concevoir l'instance philosophique comme instance critique, c'est en effet d'abord la déterminer comme négativité, travail sur un donné préalable. On oppose ainsi couramment l'activité philosophique à tout savoir positif, à tout contenu de connaissance. Or, il est remarquable que la philosophie, dans son histoire, a toujours eu une ambition de connaissance. Connaissance non pas fragmentaire, ajoutant une nouvelle branche ou une nouvelle région à un champ préalablement constitué, mais connaissance soit fondatrice (comme chez Descartes), soit totalisante (comme chez Hegel). Et le projet de Platon, qui inaugure pour nous la philosophie, est bien d'établir le système complet des relations entre les idées et la *théorie*, ou vision des essences, n'est pas de nature interrogative.

Même chez Kant, où la philosophie semble subir un déplacement essentiel par rapport au savoir, la critique se présente comme science des conditions de possibilité de la science, devant même déboucher, selon l'intention explicitement formulée de Kant lui-même, sur une « métaphysique de la nature ». Il y a donc un paradoxe dans l'enseignement de la philosophie aujourd'hui : notre enseignement se veut critique, interrogatif, mais s'appuie pour cela sur des textes et des œuvres qui manifestent une intention massivement positive.

L'idée que je voudrais défendre est alors la suivante : la configuration actuelle des pratiques et du savoir peut et doit nous amener à faire fonctionner de manière négative des ensembles théoriques où la dimension interrogative est bien présente, mais masquée par la représentation que ces ensembles se sont donnés d'eux-mêmes et de leur rapport au savoir. J'orienterai pour cela ma réflexion dans deux directions : la science ; la politique.

Que les savoirs positifs se développent aujourd'hui de manière autonome, on ne peut guère le contester. Mais ce que nous devons mettre en évidence, c'est cette illusion d'optique par laquelle la science apparaît aujourd'hui comme épuisant tout l'effort théorique humain, disqualifiant tout autre mode d'exercice du discours comme fantaisie, archaïsme, ou simple opinion. Nous pouvons le faire en montrant que la science, loin d'être le destin de l'humanité réfléchissante, est d'abord une réussite limitée et hasardeuse qui n'engage pas tout l'esprit. Aux enthousiastes du savoir, nous avons à montrer que l'esprit se renie lui-même s'il cesse de s'ennuyer dans le constitué, que le savoir peut bien être thème, mais qu'il ne doit jamais devenir milieu de la pensée, et que si, comme le disait Malebranche, l'esprit a toujours du mouvement pour aller plus loin, ce n'est pas parce qu'il peut toujours ajouter une découverte aux découvertes, mais parce qu'aucune de ses productions ne peut jamais le circonscrire entièrement. Il nous appartient donc de montrer que l'esprit qui construit les savoirs est aussi capable de les déconstruire. Pour cela, plusieurs moyens s'offrent à nous :

D'abord, rappeler constamment les savoirs à la conscience de leurs origines. Il appartient à la science de passer sous silence son histoire infantile ; il nous appartient d'en raviver le souvenir. Par exemple, faute d'être thématifiée, la méthode expérimentale risque toujours de devenir, pour ceux qui la pratiquent ou enregistrent ses résultats, procédé naturel, voie d'accès éternelle et obligatoire à toute connaissance possible. Si nous nous contentons de décrire cette méthode, nous manquons notre but. Mais si nous montrons qu'il n'y a pas d'abord une méthode expérimentale, mais un pari expérimental, une aventure de la raison où celle-ci a choisi de renoncer à certaines de ses exigences les plus fondamentales (l'intelligibilité absolue) pour réaliser par d'autres voies sa fin propre, en la redéfinissant entièrement ; si nous montrons que la science moderne a choisi Newton contre Descartes après une bataille dont l'issue fut longtemps incertaine, alors nous redonnons à des esprits prêts à s'endormir dans le sommeil d'un dogmatisme expérimental, la conscience de la précarité de la méthode. C'est ici qu'on peut mettre à profit l'utilisation critique des données positives fournies par l'histoire de la philosophie. L'étude positive de la conception déductive de la physique chez Descartes, par exemple, ouvre immédiatement un espace de questionnement sur la manière dont le physicien vit et conçoit aujourd'hui sa pratique : qu'est-ce pour vous que comprendre ? Quel est votre idéal explicatif ? Le positivisme expérimental ne fait-il pas de la science un simple mode d'emploi de la matière ? Il y a ici à mettre en regard la production des concepts dans la science contemporaine et leur production dans le grand rationalisme classique où la mise en œuvre du projet de comprendre enveloppe une ré-

flexion sur la possibilité même de comprendre, où l'intelligibilité est problématisée dans le temps même où elle est étalée en propositions positives. Le savoir forme alors système avec sa propre thématification dans un ensemble conceptuel qui le fonde. C'est parce qu'on n'interroge plus aujourd'hui la science sur la clarté de ses principes mais sur l'étendue de ses applications, que les grands systèmes rationalistes classiques, tout positifs qu'ils soient, peuvent fonctionner aujourd'hui de manière critique et révéler par récurrence leur dimension interne de négativité : car ils manifestent un univers de pensée où les concepts se réfléchissent eux-mêmes et se fondent à l'intérieur du champ où ils s'appliquent, alors que la référence contemporaine à la cohérence interne et à l'efficacité supprime cette dimension du fondement.

Cette déconstruction des savoirs, nous pouvons l'opérer également en démythifiant la majesté théorique que revêt bien souvent pour les esprits profanes l'appareil conceptuel de telle ou telle science. Tout se passe comme si, pour le public non scientifique, les concepts de telle science tombaient littéralement du ciel, tout faits et parfaits, prêts à l'usage. C'est au contraire à l'idée d'une fragilité fondamentale du savoir que doit conduire, je crois, une pédagogie philosophique. Le savoir se construit avec les moyens du bord, qui sont souvent des moyens de fortune. Nous pouvons mettre à profit le fait qu'un savant, parfois, « vend la mèche ». Ainsi Freud, aux premières pages de la *Métapsychologie*, explique à propos du concept de pulsion, que les concepts scientifiques ont souvent une tout autre origine que le matériel expérimental qui, de fait, leur est soumis ; que, au moins au début, loin d'être entièrement élucidés ni même libres de toute contradiction, ils ressemblent davantage à de grossiers instruments d'exploration, mal taillés et plus ou moins commodes, qu'à des constructions théoriques rigoureuses.

La science est trop souvent pour le public un produit de confection. Il nous appartient de montrer comment, avec quels matériaux, avec quel bonheur plus ou moins grand, on le confectionne.

Ainsi, s'il est vrai, comme le dit Desanti, que les différents savoirs nous parlent aujourd'hui autant de langues étrangères, avec l'effet d'exclusion qui en résulte, il appartient à la pédagogie philosophique de montrer que toutes renvoient à la même langue maternelle. Le problème devient plus urgent, et plus urgente encore l'exigence philosophique, lorsqu'il s'agit de mettre en évidence, à l'intérieur même de la science, des options proprement philosophiques. Je ne prendrai qu'un exemple. Nous avons tous présente à l'esprit la fameuse controverse qui a opposé — qui continue à opposer —, en physique, les tenants de l'école de Copenhague à ceux de l'école de Paris. Faut-il, sous la pression des résultats expérimentaux, abandonner certains concepts et certaines représentations que l'on croyait essentiels à l'idéal d'intelligibilité de la science, comme le pense Keisenberg ? Ou bien au contraire, cessons-nous de comprendre lorsque nous renonçons à certains schémas de pensée, nous livrant alors à des explications purement verbales dont la garantie ne sera plus cherchée que dans les applications techniques qu'elles permettent, comme le pensent L. de Broglie et son équipe ? Voilà ce que nous avons à dire : il arrive au savant de rencontrer des situations-limites où il a à décider — loin de toute science et sans garantie expérimentale — du sort même de l'esprit, à travers des questions aussi décisives et alors urgentes que : qu'est-ce que la vérité ? Qu'est-ce que le réel ? Qu'est-ce que comprendre ? L'illusion commence lorsqu'on croit ou bien qu'il n'a pas à y répondre et qu'il n'y répond pas en effet, ou bien qu'il peut y répondre à l'intérieur du savoir et en s'y fondant. Car ces questions fondamentales sur lesquelles se joue en certains moments le sort du savoir, fondent le savoir et ne

peuvent donc être fondées sur lui. Elles ne reçoivent de réponse qu'en fonction d'une option théorique plus fondamentale que le savoir. Comment appellerons-nous celle-ci, sinon philosophique ? Ceci ne doit pas nous amener à replacer la philosophie en position législatrice : la doctrine traditionnelle d'une raison absolue et immuable est certainement, comme le pense Bachelard, une philosophie périmée. Mais la place qu'elle laisse vide ne supprime pas les problèmes qu'elle posait. Notre pratique pédagogique n'a pas à proposer ou imposer un modèle philosophique d'intelligibilité, mais à pointer, dans les temps forts de la science, des crises de l'intelligibilité.

La dimension philosophique apparaîtra encore plus nettement si nous nous référons au savoir anthropologique. Il est bien connu que le discours anthropologique présente une tendance irrépressible à refermer sur le sujet le savoir que le sujet produit sur lui-même. Contre cette illusion d'une clôture absolue du champ scientifique, il nous appartient de rappeler qu'un savoir englobant le sujet lui-même laisse nécessairement ouverte une béance qu'aucun savoir ne peut obturer, et qui est le sujet lui-même en tant qu'il choisit de s'appréhender lui-même à travers un savoir, que toute vision anthropologique laisse un point aveugle qui est le choix anthropologique lui-même. Et bien entendu, il ne s'agit pas de contester l'anthropologie, il s'agit de rappeler qu'elle est aussi une aventure de l'esprit, qui n'achèverait — aux deux sens du terme — l'esprit, que si celui-ci s'oubliait en elle. Ainsi, le savoir marxiste est peut-être — sûrement — la vérité sur l'histoire, mais il doit apparaître d'abord comme une manière pour le sujet producteur de ce savoir de prendre conscience de lui-même et de l'histoire, et finalement comme un engagement historique. Ainsi, ce savoir apparaîtra comme le moment théorique d'une praxis totale qui ne peut jamais être totalement intégrée dans le réseau des concepts qu'elle produit, qui ne peut donc être l'objet, à la limite, que d'un non-savoir, et c'est ce non-savoir qu'on peut appeler philosophie. Ou plutôt : c'est à cette dimension de non-savoir que doit s'ordonner aujourd'hui, contre les illusions totalisantes, une pédagogie philosophique. Ainsi, il y a peut-être une *connaissance* marxiste de la philosophie, mais celle-ci n'oblitére pas une réflexion philosophique sur le marxisme, qui le fera apparaître comme une configuration particulière dans le jeu des concepts par lesquels l'homme essaie d'appréhender son image empirique et le réseau de ses pratiques. On peut bien être marxiste. Mais il me paraît impossible d'enseigner le marxisme comme l'achèvement d'une rationalité dont la philosophie dans son histoire serait la recherche enfin couronnée de succès. Non que nous ayons à dénier au marxisme ce statut ; mais parce qu'aucun réseau de concepts n'a le pouvoir d'enfermer l'existence qui se réfléchit en lui.

De même, le savoir psychanalytique est peut-être — sûrement — la vérité sur le sujet, qui nie le sujet lui-même et le dénonce comme illusion. Mais il est, *en-deça de cette vérité*, une manière pour le sujet de se situer par rapport à lui-même, d'assumer — en s'en débarrassant — sa subjectivité. C'est ce que nous montrerait une brève analyse de la notion d'inconscient. Comme Freud le suggère lui-même dans *l'Introduction à la psychanalyse*, l'inconscient était le destin de la conscience occidentale à partir du moment où celle-ci a choisi d'abandonner le point de vue du sujet sur le monde (la réflexion) pour choisir, en feignant de se placer à l'extérieur de soi, le point de vue du monde, pour ainsi dire, sur le sujet (le savoir). C'est pourquoi la révolution copernicienne trouve tout naturellement sa vérité, en passant par la révolution darwinienne, dans la révolution psychanalytique, décentrement de la conscience, par lequel le sujet est conduit à apprendre d'un autre, l'analyste, ce qu'il en est de lui-même. Ainsi, pour avoir choisi le savoir, la conscience occidentale

a fini par rencontrer le sujet lui-même comme objet, étranger à lui-même et à lui-même sa première illusion, et c'est ce que nous appelons *inconscient*. Mais il devient clair alors que l'inconscient n'est pas tant la découverte d'une science qu'un a priori du savoir, et qu'il était depuis longtemps prévisible, étant à la fois la conséquence dernière et la vérité du choix existentiel qui a produit le savoir. Ainsi, même des discours qui font éclater le sujet — et ce n'est pas un hasard si marxisme, psychanalyse et « structuralisme » se rejoignent en ce sens — sont encore, et en-deça de leur propre vérité, une manière pour le sujet de s'ancrer dans son existence.

Car enfin, ressuscitez toujours la question : qui veut la mort du sujet ? Quelle intention en ce discours se manifeste ? Quelle volonté ici est à l'œuvre ? C'est donc dans un en-deça absolu à l'égard de tout savoir sur le sujet comme illusion que la pédagogie philosophique peut réinstaller le sujet existant comme sujet de cette désillusion. Par là nous répondons à une urgence. Les individus — les élèves aussi bien — sont aujourd'hui aliénés par tout un poids de savoir : ils ne prennent plus conscience d'eux-mêmes qu'à travers les discours plus ou moins convergents des spécialistes, et vont jusqu'à leur demander ce qu'ils doivent éprouver. Je me rappelle encore cette jeune fille qui, venue me trouver à l'issue d'un cours sur la psychanalyse et me révélant avoir été victime autrefois d'une tentative de séduction incestueuse, me demandait si, « d'après la théorie de Freud », elle ne devrait pas ressentir des « troubles psychiques », et s'étonnait qu'il n'en fût rien... Il nous appartient donc, je crois, en dévoilant cette dimension de non-savoir que le savoir anthropologique, par nature, occulte, de redonner au sujet le sens de son existence. Il y a une générosité, au sens cartésien, d'après le savoir anthropologique, qui n'est pas un retour en arrière, mais un approfondissement, car elle s'était simplement oubliée en lui, qui semblait la nier. Je ne craindrai pas de dire que c'est cette générosité qu'une pédagogie philosophique a à faire revivre.

J'en viens maintenant à la dimension politique. Face à un système qui se clôt de plus en plus sur lui-même et tend à produire jusqu'au type d'individus dont il a besoin pour sa reproduction, nous concevons en général la pratique philosophique comme l'ouverture d'un espace de réflexion et d'interrogation, bien distinct des trompe-l'œil par lesquels l'ordre social veut donner l'illusion de sa propre remise en question. C'est même ici, très souvent que nous pointons l'essentiel de notre rôle. Or, il y a ici un problème. Il est remarquable que tous les grands philosophes qui ont pensé leur société et leur temps l'ont fait dans les termes d'une inadéquation entre les exigences de la pensée et la réalité humaine objet de cette pensée. Ainsi, la *République* de Platon décrit un monde où la pensée pure a entièrement investi le réel, où le réel n'est plus rien que l'objectivation de la pensée. Rousseau écrit le *Contrat social*, qui est une analyse d'essence, et non une utopie, pour mesurer l'écart entre les sociétés humaines et ce que la pensée perçoit clairement dans le concept de société. Le philosophe qui pense dans une réalité humaine donnée, pense donc sa propre pensée comme rendue possible et justifiée par l'écart entre cette réalité et les exigences de la pensée. Ce décalage implique une exigence : que la pensée ne soit plus une instance extérieure par rapport au réel, mais qu'elle s'installe en son centre et le produise « Le philosophe doit devenir roi », cela signifie : la pensée s'achève lorsqu'elle *devient* le réel. Il appartenait à Hegel de montrer que l'histoire est ordonnée à cette exigence, comme l'atteste l'avènement moderne de l'État. Non que les vœux du philosophe aient été promis à la réalisation, ou que la pensée ait pu enfin faire valoir ses droits sur le réel. Mais l'écart entre la pensée du philosophe et le réel n'est que l'écart entre une pensée sans sujet individuel

aliénée dans des formes transitoires et son effectuation concrète dans une histoire. De ce point de vue, les systèmes philosophiques ne sont pas des édifices majestueux dont certains auraient eu chance de façonner la réalité : ils ne sont que l'ombre portée du devenir de la philosophie dans le monde. Mais alors, si la philosophie meurt, n'est-ce pas parce qu'elle a conquis le monde ? Si nous criions si fort qu'on nous assassine, n'est-ce pas parce que le monde moderne nous achève, c'est-à-dire nous supprime en nous réalisant ? L'idée de « fonction critique » serait alors un alibi : les professionnels de la philosophie se réfugieraient dans la négativité à l'égard du réel quand le réel tend à revêtir positivement l'image de la philosophie.

Ici, à mon avis, deux réponses. D'abord, nous ne vivons ni dans la République platonicienne, ni dans l'État hégélien. Le technocrate moderne n'est pas, malgré certaines analogies, le dirigeant ni le gardien de la cité de Platon. S'il est vrai que, pour celui-ci, la politique est une science et que la pratique politique s'exerce au nom d'un savoir, il est vrai également que ce savoir est chez lui savoir des fins autant que des moyens, il est sagesse. Et le propre de l'idéologie technocratique actuelle est au contraire de passer sous silence les fins, censées être définies par un accord tacite — qui ne veut le progrès économique et social, davantage de bien-être, etc... ? — pour faire de la politique l'unique science des moyens. Ainsi, au nom d'un consensus brumeux, au nom d'une finalité dernière que l'on s'empresse de sous-entendre comme acceptée par tous, ressentie confusément comme la seule possible, se développe un impérialisme de la compétence. La pédagogie philosophique est donc de ce point de vue non un luxe, mais une urgence : face à l'énorme pression de l'idéologie techniciste, montrer à chaque individu, contre l'impérialisme « unidimensionnalisant » des moyens qu'il est compétent dans le domaine des fins. Bref, montrer qu'en politique il n'y a pas d'impératifs mais seulement des options, que chacun est fondé, en toute incompétence, à remettre en question.

Ensuite, et c'est le plus important, même une rationalité entièrement advenue ne doit pas épuiser la possibilité d'un discours. L'esprit meurt s'il s'oublie dans ce qui l'objective et s'il a toujours du mouvement pour aller plus loin, alors l'État hégélien le réalise, mais ne l'épuise pas. Nous savons aujourd'hui que la réconciliation de l'homme avec sa nature sociale est un mythe et une imposture qui fonctionne comme un instrument idéologique d'oppression ; mais il faut dire aussi que la liberté meurt si la subjectivité ne parvient pas à excéder un monde qui objective-rait ses exigences.

On m'objectera que cette puissance infinie de négation ou de transcendance que la philosophie, dans sa fonction critique, doit selon moi manifester, ne peut se fonder que dans un infini positif, qui nous fait sortir du champ de la philosophie. On ne dépasse pas l'État hégélien, sinon en enracinant la subjectivité infinie dans un Sujet absolu qui fonde sa possibilité infinie de dépassement. On sait que certains penseurs anti-hégéliens ont suivi, ces dernières années, cette voie. En quoi ils retrouvaient d'ailleurs la tradition classique : ainsi, chez Descartes, la subjectivité s'appréhende immédiatement elle-même comme puissance infinie de négation, et c'est le doute radical. Mais cette opération, où nous éprouvons en même temps l'infinité de notre liberté, se fonde dans un infini positif qu'elle nous permet au même moment d'apercevoir. Est-ce à dire que la fonction critique de la pédagogie philosophique aboutisse, poussée à la limite, c'est-à-dire replacée par hypothèse dans le milieu peut être fictif d'une rationalité enfin advenue, à transformer le philosophe en porte-parole d'une transcendance ? Je ne crois pas qu'il faille écarter a priori ce danger ; ni, peut-être, qu'il faille écarter a priori cette possibilité comme un danger. Je me bornerai à constater qu'il y a dans la pédagogie philosophique un engagement

politique, qui n'est pas engagement vis-à-vis d'une politique. Susciter la conscience d'une inadéquation irréductible, et à vouloir comme telle, entre le citoyen et la cité ; faire en sorte à la limite, que ceux à qui nous nous adressons puissent se sentir « mal à l'aise » dans n'importe quel régime politique, suspects, donc, aux pouvoirs, et opposants en puissance, produise en un mot ce « citoyen contre les pouvoirs » dont un philosophe faisait autrefois l'éloge, tel pourrait être « l'effet pratique » à attendre aujourd'hui de la philosophie. Contre les pouvoirs : cela veut dire contre les pouvoirs actuels ou futurs, déjà faits ou se faisant, institués ou s'instituant, tant il est vrai que la disponibilité philosophique, même si elle veut réaliser ses exigences propres à travers un engagement politique concret, par exemple révolutionnaire, ne peut jamais se dessaisir absolument de sa puissance de négation et s'aliéner entièrement dans un choix politique.

Tels me paraissent être aujourd'hui la signification et le but de l'activité philosophique : montrer comment le savoir est une dimension d'existence, comment la raison même entièrement advenue n'épuise pas la puissance qui l'a produite, et donc rendre les sujets à eux-mêmes en leur redonnant le sens de la subjectivité. S'il y a donc une finalité de la pédagogie philosophique, elle ne peut être que contradictoire : rendre chacun à l'inquiétude de l'Esprit, contre le doux sommeil du constitué et de l'institué ; et redonner confiance que cette inquiétude de l'Esprit est, seulement masquée ou refoulée par les puissances du moment, la possibilité de chacun.

*
* *

SIXIEME MEDITATION :

DE L'EXISTENCE MATERIELLE DES ETATS GENERAUX, DE LA REELLE NECESSITE D'EN REUNIR A NANTES ET DANS TOUTES LES PROVINCES DU ROYAUME DE L'ESPRIT

§ 7 - DECLARATION DE R. BRUNET SUR LA PERSPECTIVE D'UNE REUNION DES ETATS-GENERAUX

(Résumé de l'intervention de Roland Brunet à Nantes le 20 octobre 79 : bilan des États-Généraux (E.G.) de la philosophie)

Trois questions : Pourquoi des E.G. de la philosophie et qu'est-ce que les E.G. de la philosophie ? Quel est le bilan de la 1ère session ? Quand et comment la seconde session ?

1. Pourquoi des E.G. de la philosophie ? Parce qu'il fallait, face aux menaces qui pèsent sur l'existence même de l'enseignement philosophique, et sur des questions qui au-delà de leurs aspect corporatif (qui ne peut être dénié mais n'est pas essentiel) sont indissociablement théoriques, pédagogiques et (donc) politiques, réunir les philosophes et tous ceux qui, philosophes ou non, enseignants ou non, refusent le démantèlement programmé de cet enseignement. Parce qu'il fallait riposter d'une

manière inédite et en toute indépendance par rapport aux instances constituées syndicales et politiques, corporatives et pédagogiques ; volonté d'indépendance qui bien loin d'être le signe d'un rejet ou d'une exclusion est au contraire la condition nécessaire des solidarités qui ont été explicitement déclarées souhaitables et même indispensables avec ces instances. C'est pourquoi il fallait que « l'Appel » à des E.G. fut lancé par des individualités. Le comité de préparation de 21 membres regroupe des personnalités connues et des enseignants non connus ; des universitaires et des enseignants du Second degré ; des philosophes et des non philosophes, des parisiens et des provinciaux. Quant à ceux qui ont répondu à « l'Appel », ils témoignent, par leur nombre et leur diversité de la « généralité » effective des États Généraux ». Quelques chiffres le montrent. Par les presque 2500 signataires près de 80 % sont des enseignants et plus de 20 % appartiennent aux professions les plus diverses (médecins, avocats, ingénieurs, architectes, techniciens... mais aussi employés, ouvriers, agriculteurs...) ; si plus de 90 % sont des « actifs », ont aussi signé l'« Appel » des élèves, des étudiants, des retraités. Parmi les enseignants 5 % environ appartiennent au 1er degré, 70 % au second degré et 25 % à l'enseignement supérieur et à la Recherche. Plus de 60 % des signataires sont des non philosophes — fait statistique éminemment positif — enfin les signatures proviennent, très inégalement il est vrai, de toutes les académies (23 % pour Paris, 77 % pour la province .

2. Bilan de la première session. 1 200 participants les 16 et 17 juin dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, en majorité philosophes. Au total, compte tenu du fait que beaucoup de participants n'avaient pas signé l'Appel (qui a été adressé le 30 mai, par la poste, aux 1 200 lycées et écoles normales de France à l'intention de « mesdames et messieurs les professeurs de philosophie ») et qu'inversement une forte proportion des signataires philosophes n'ont pu se déplacer à Paris en juin, c'est près de la moitié des philosophes qui a, d'une manière ou d'une autre, répondu à l'« Appel ». Bilan du contenu : on se reportera aux 250 pages des actes des E.G., en vente en librairie depuis le 17 octobre, Flammarion, collection « Champs » prix de base 16 francs.

3. Seconde session des E.G. de la philosophie Rien n'est définitivement décidé puisque le Comité national de préparation des E.G. n'a pu encore se réunir au complet à ce jour. Mais il est envisagé que cette seconde session ait lieu au second trimestre et il paraît souhaitable qu'elle se tienne sur la forme de sessions académiques, le même jour, dans toutes les académies (1). Cela implique que se mettent en place, dès maintenant, dans chaque centre académique et même dans chaque ville un Comité local de préparation des E.G. Il faut donc que les correspondants de ces comités se signalent dès que possible au Comité national qui ne devrait être qu'une instance coordinative.

(Correspondance : Roland Brunet, 11 rue Jules Massenet - 94120 Fontenay-sous-bois - Téléphone (Paris) 875-34-21).

(1) La brève information parue dans *Le Monde* et indiquant que la seconde session des E.G. se tiendrait seulement à Nantes est en ce sens inexacte.

ANNEXE I AUX MÉDITATIONS touchant l'institution philosophique

Lettre au Ministre de l'Éducation (à signer et à faire signer autour de vous)
(à adresser individuellement au 112, rue de Grenelle, Paris VIIe)

Monsieur le Ministre,

Indigné par les sanctions dont sept maîtres auxiliaires de philosophie ont été l'objet dans l'Académie de Nantes à la suite d'une grève de vingt quatre heures le jour du baccalauréat, je vous demande d'intervenir le plus rapidement possible pour qu'ils soient réintégrés dans tous leurs droits, c'est-à-dire renommés sur un poste équivalent à celui qui était le leur l'an passé.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mon respect.

ANNEXE II :

QU'EST-CE QUE LE COLLECTIF DES PROFESSEURS DE PHILOSOPHIE ?

Ce collectif est original par sa composition d'abord, puisqu'il comporte des professeurs de philosophie en lycées et en Ecoles Normales, des syndiqués de tous horizons, et surtout à la fois des titulaires et des maîtres auxiliaires, provenant de différents départements de l'Académie. Ceux-ci se sont réunis momentanément (croyaient-ils) sur un objectif précis :

Défense de l'enseignement de la philosophie par la défense prioritaire de ses enseignants, la suppression de 15 postes de psycho-pédagogie en École Normale devant entraîner le non-remplacement massif des Maîtres Auxiliaires de philosophie.

Tous ces enseignants se sont liés au cours de nombreuses actions lancées en Assemblée Générale dès le mois d'Avril (A.G. régulières et compte-rendus des entrevues avec le recteur) et plus particulièrement au cours d'une grève inédite des délibérations du baccalauréat, début juillet.

Les sanctions intervenues dans les premiers jours de septembre ont parachevé la cohésion et les liens d'amitié de ce groupe de personnes, liens qui se sont maintenus tout au long des sept semaines de lutte (déjà !), ponctuées d'A.G., de communiqués de presse et de journées d'action.

La journée de la philosophie du 20 octobre n'a pas fait éclater cette cohésion bien que les positions théoriques les plus diverses aient été encouragées à s'y manifester.

Ce qui fait peut-être la seconde originalité de ce collectif, c'est l'extrême diversité des personnes et des courants qui l'anime et qui a exclu jusqu'à présent toute tentative de noyautage ou de main-mise.

Cette volonté a été favorisée par la vie interne du collectif où les décisions sont prises lors d'assemblées générales départementales, puis académiques, préparées par des correspondances personnelles adressées à tous les collègues.

A suivre...

Tous contacts :

Collectif des professeurs de philosophie de l'Académie de Nantes
c/o Michel BOURSE, 7 rue de la Verrerie
44100 NANTES.
Téléphone 16 (40) 71 49 08.

C.C.P. Nantes : Daniel FLACHAT
2909-43-B - Avec mention : collectif philosophie.